

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER et Gisèle LAMARE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Imann EL MOUSSAFER, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD Nicolas PETERLINI, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Daniel BOUR à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Robert NATALE à Lionel ROY et Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 16 juin 2023	Le 16 juin 2023	En exercice	50
		Présents	27
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean-Louis HOTTLET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

2023-04-27 – Service Ordures Ménagères-Adoption du Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Bernard CERF

*Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,*

Les indicateurs techniques et financiers, figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public définis par le décret ci-dessus sont les suivants :

INDICATEURS TECHNIQUES :

Nombre d'habitants desservis
Fréquence des collectes
Localisation des déchetteries
Collectes séparatives : types de déchets concernés
Type de collecte
Récapitulatif des tonnages collectés
Localisation des unités de traitement
Nature des traitements et des valorisations réalisées

LES INDICATEURS FINANCIERS :

Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation.....) en distinguant, les différentes collectes.

Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement.

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.

Ces indicateurs peuvent, éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des déchets de la Communauté de Communes du Sud Territoire au titre de l'année 2022.**

Annexe : Rapport annuel 2022

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

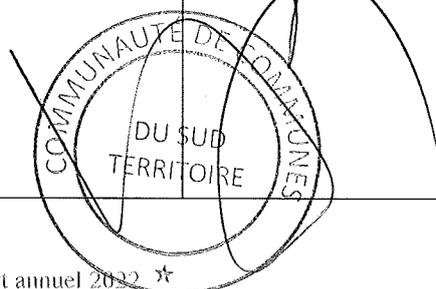
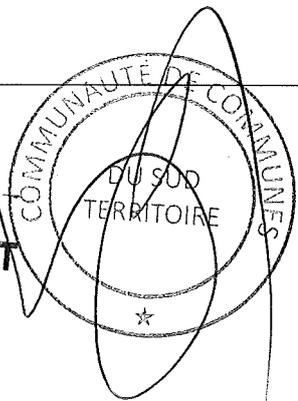
Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Et publication ou notification le JEUDI 06 JUIL. 2023

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**





2022 ▶ RAPPORT D'ACTIVITÉ

Ordures Ménagères



Bernard Cerf
Vice-président du Service Ordures Ménagères

Madame, Monsieur,

L'année 2022 restera une année de transition après les 2 années Covid 2020 et 2021 et avant les années 2023 et 2024 avec les nouvelles consignes de tri règlementaires (ECT au 01/01/2023 et biodéchets au 01/01/2024).

Parmi les faits marquants de cette année 2022, je voudrais rappeler la crise énergétique qui a impacté nos coûts de traitement (+8% par rapport à 2021).

Sur le plan des tonnages collectés, toujours par rapport à 2021, on observe une baisse sur les principaux flux de collecte. Notre collectivité se maintient néanmoins à un bon niveau de performance, comparé aux données nationales :

Données en kg / an / hab	CCST	National
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	166	248
Collecte Sélective (CS) en porte à porte	61	35
Verre	37	34

Avec le déploiement des extensions des consignes de tri, les refus issus de la collecte sélective (bac jaune) font l'objet dès 2023 d'un suivi plus approfondi avec des actions ciblées.

Enfin les actions de sensibilisation et de communication mentionnées en fin de rapport nous permettent d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de tri et de valoriser le travail réalisé au quotidien.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2022 et vous remercie pour les efforts que vous consentez afin d'améliorer notre performance et nos résultats en matière de tri et de recyclage de nos déchets.

Bien cordialement

Bernard CERF
Vice-président
Service Ordures Ménagères

Sommaire

Edito	p2
1 – Présentation du service	p4
A. Le territoire	p5
B. L'organisation du service	p6
2 – Bilan et indicateurs d'activités	p14
A. Tonnages	p15
B. Les déchetteries	p24
3 – Aspects financiers	p30
A. Fonctionnement dépenses et recettes	p31
B. Investissement dépenses et recettes	p32
C. Détail du coût de traitement des déchets	p34
4 – Les actions	p42
A. Nos missions	p43
B. Les supports de communication	p44
C. Sensibilisation au tri sélectif	p45
D. Valorisation des points d'apport volontaires de verre	p48



1. PRESENTATION DU SERVICE

A. LE TERRITOIRE

Présentation de la CCST

B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Organigramme du service OM

Les différentes missions assurées par le service

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

La gestion des erreurs de tri

Grille de dotation

La collecte

La livraison des bacs

L'entretien des bacs

Les déchetteries

Consignes de tri

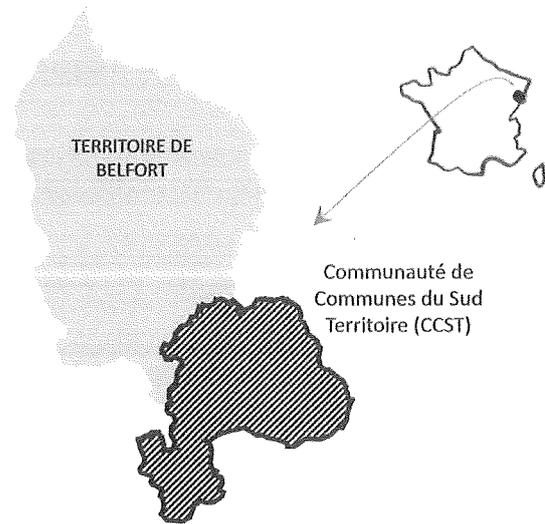
Collecte, traitement, valorisation



A. LE TERRITOIRE

Fondée en 1999, la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) est située au sud du département du Territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin.

La CCST représente un tiers de la superficie et regroupe 20% des communes du Territoire de Belfort. Elle rassemble aujourd'hui 27 communes et compte 23 590 habitants pour l'année 2022.



Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétence de la CCST le 1^{er} janvier 2011, c'est un Syndicat intercommunal à vocations multiples qui gérait la collecte et le traitement. Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010.

La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

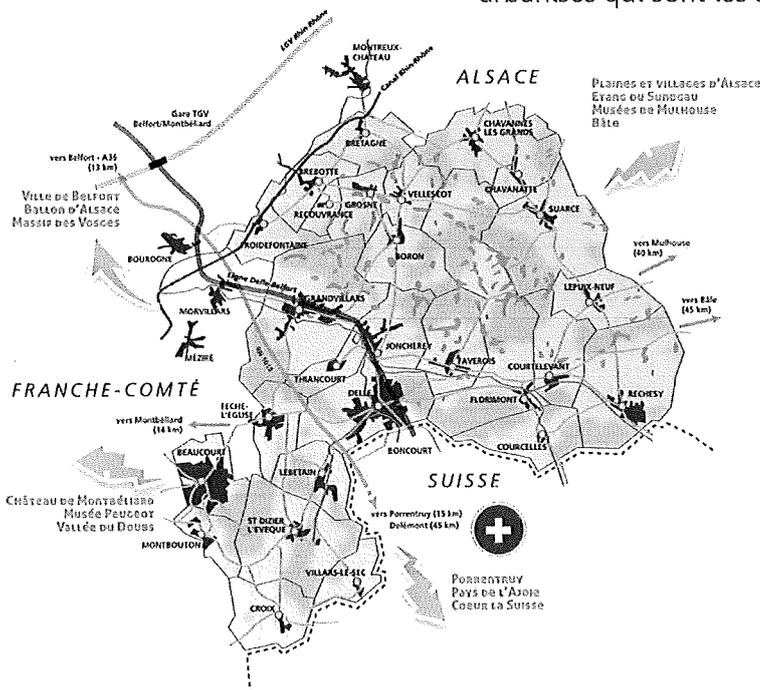
Le territoire de la CCST est constitué de secteurs ruraux structurés autour de trois bourgs-centres, Beaucourt, Delle et Grandvillars, qui regroupent à eux trois environ 14 000 habitants et il est situé à proximité des deux pôles urbanisés qui sont les agglomérations de Belfort et de Montbéliard.

La CCST emploie 100 agents dont 19 au service Ordures Ménagères, pour la gestion des déchets, la sensibilisation et la relation aux usagers.

Le service Ordures Ménagères gère la compétence collecte et possède deux déchetteries sur son territoire. L'une située à Fêche l'Eglise et la deuxième à Florimont.

Les compétences de la CCST :

- Eau potable
- Assainissement
- Ordures ménagères
- Le centre aquatique intercommunal
- L'urbanisme
- L'école de musique
- La Police Municipale intercommunale
- L'accueil des gens du voyage
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

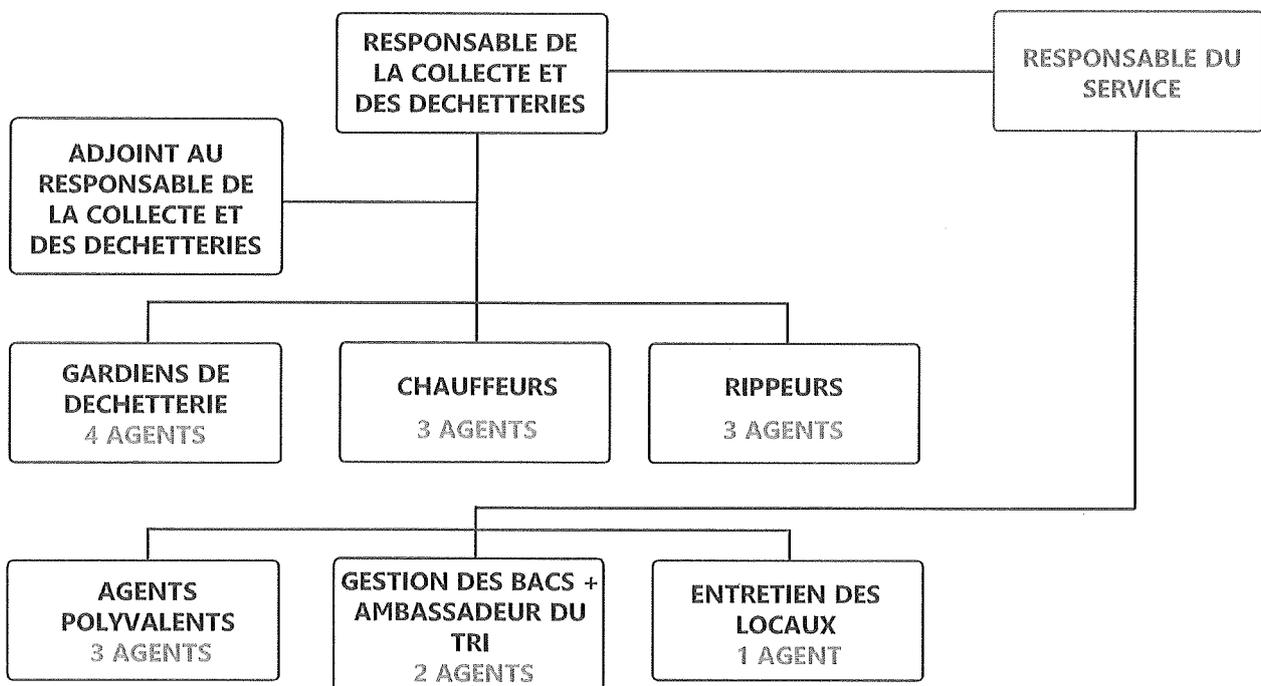


B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service compte 19 agents titulaires pour l'année 2022 (représentés sur l'organigramme ci-dessous), qui exercent différentes fonctions dont celles d'agent de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement.

Afin de compléter le manque de personnel en raison de surcharges de travail temporaires, d'arrêts maladie et d'absences diverses, 6 agents en contrats à durée déterminée ont été embauchés.

ORGANIGRAMME DU SERVICE ORDURES MENAGERES



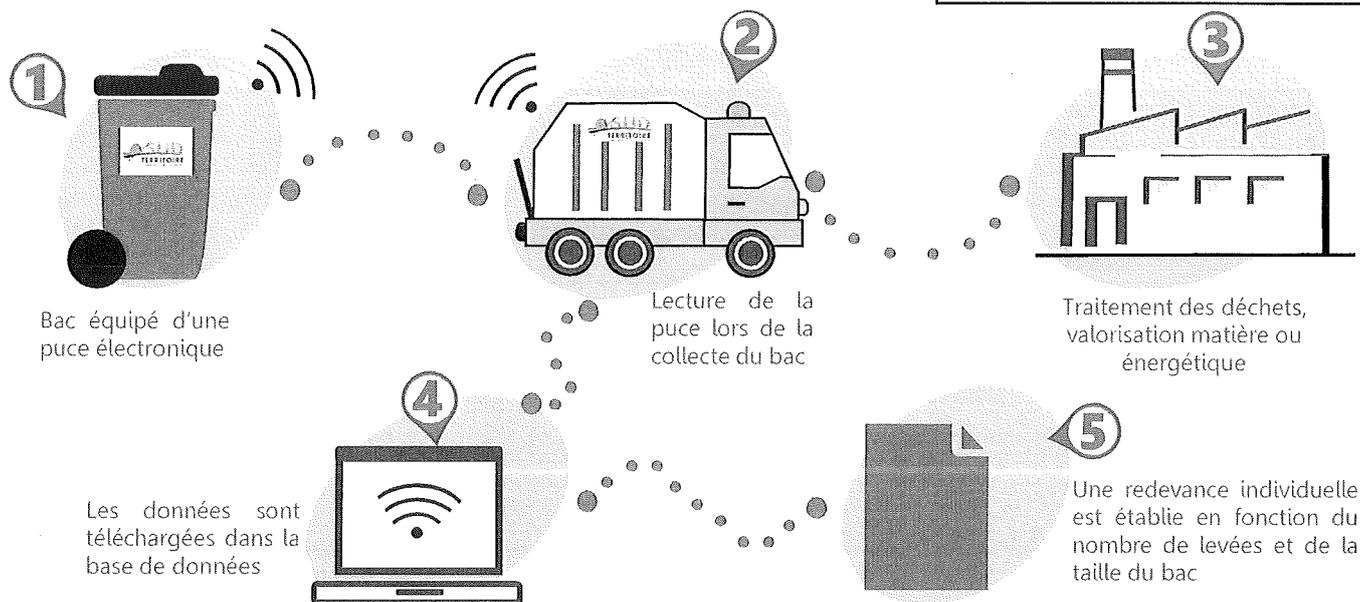
LES DIFFERENTES MISSIONS ASSUREES PAR LE SERVICE

Depuis sa prise de compétence relative aux déchets, la CCST exerce les missions suivantes :

- La collecte en régie des ordures ménagères résiduelles, du papier et autres emballages recyclables, en porte à porte ou en apport volontaire,
- Le transfert des ordures ménagères résiduelles au centre de traitement (incinération),
- La préparation des bennes de déchets recyclables pour le transfert par SCHROLL au centre de tri,
- La collecte du verre en apport volontaire (122 bacs à verre répartis sur le territoire de la CCST) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans certaines communes),
- La mise à disposition des bacs de collecte jaunes et bleus, leur maintenance et leur réparation,
- L'exploitation et la gestion en régie des deux déchetteries, pour la collecte de déchets variés (encombrants, déchets verts, DDS, plâtre ...) et le réemploi de matières et objets réutilisables (ressourcerie),
- La sensibilisation au tri de tous les usagers, à la prévention et à une meilleure gestion des déchets,
- La gestion administrative des abonnés et du service.

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



Le mode de financement du Service Ordures Ménagères est la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau et l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa consommation, à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte.

Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs :

- Un bac à ordures ménagères résiduelles (couvercle bleu),
- Un bac de collecte sélective (couvercle jaune).

Le volume de chaque bac est adapté à la composition du foyer. Le volume des bacs pour les habitats collectifs est calculé en fonction du nombre d'habitants des logements.

Chaque bac est équipé d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de levées du bac à couvercle bleu d'ordures ménagères. En revanche, le ramassage du bac à couvercle jaune de la collecte sélective est gratuit pour l'utilisateur, il n'intervient pas dans le calcul de la facture.

La tarification est structurée en deux parts :

Une part fixe : il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès aux déchetteries, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-points verre).

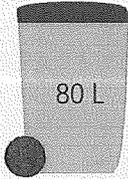
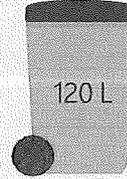
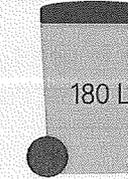
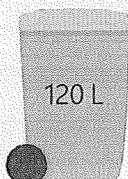
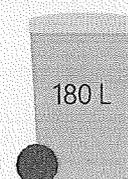
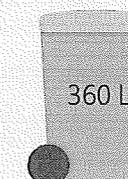
Une part variable à la présentation : incitative au tri, indexée sur le volume du bac à ordures ménagères.

LA GESTION DES ERREURS DE TRI

La CCST doit répondre à des impératifs au niveau de la qualité des déchets envoyés à ses prestataires de traitement et de valorisation. Tout déchet a un coût de collecte et de traitement. Un déchet jeté dans le mauvais bac ou dans la mauvaise benne de collecte va engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le preneur. La facturation va augmenter à cause de la réorientation du déchet mal jeté.

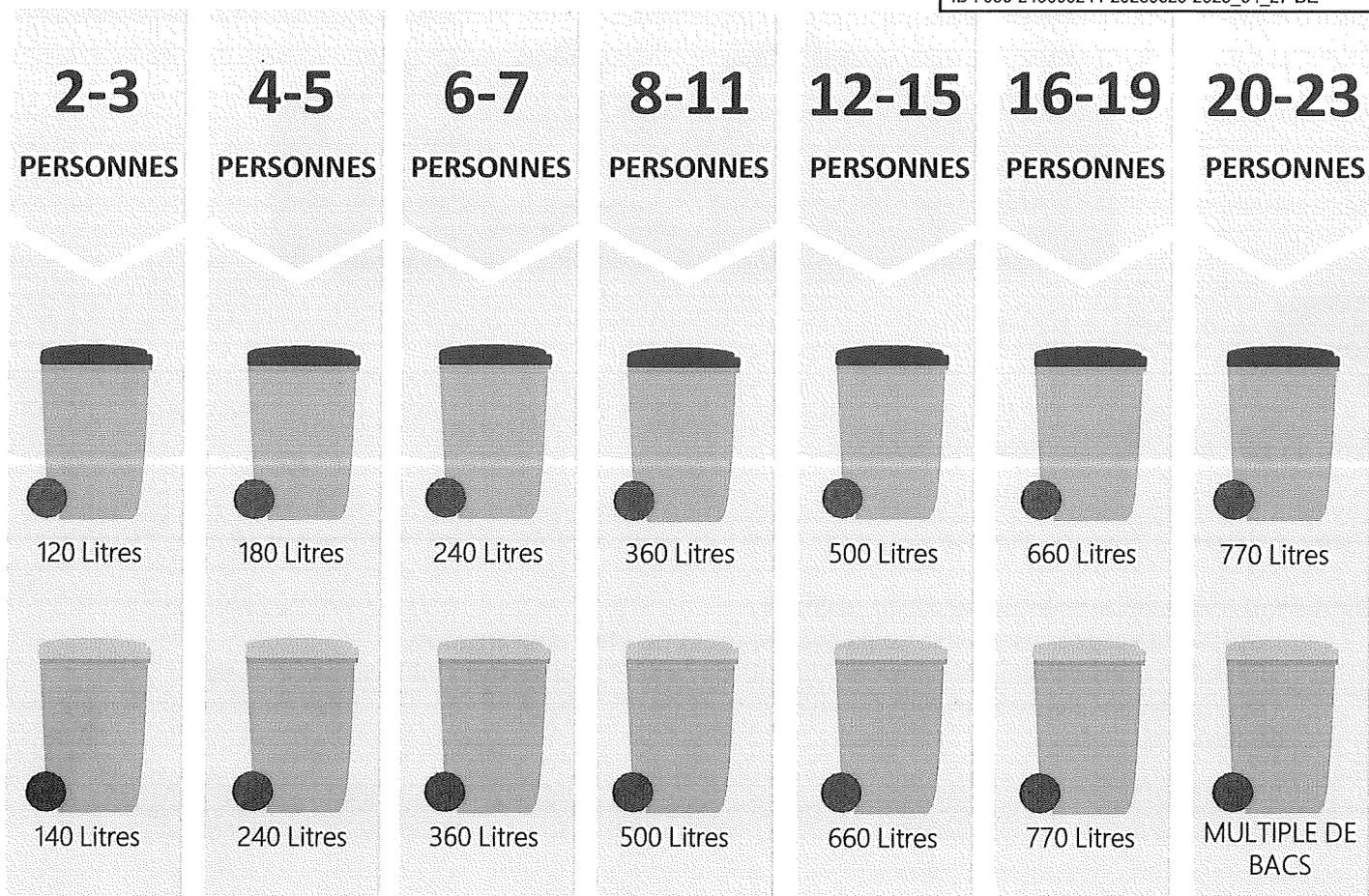
La qualité du tri est donc essentielle. Le service Ordures Ménagères assure donc un contrôle qualitatif en collectant les bacs et les bennes de déchetterie. En cas de déchet non conforme, il refuse la collecte du bac ou des déchets non conformes.

DOTATION PARTICULIERS

1 PERSONNE	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES	6 PERSONNES
<u>Coût annuel de la participation aux services</u>	<u>Coût annuel de la participation aux services</u>				
Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022				
116,57 €	163,18 €	206,11 €	273,61 €	273,61 €	338,62 €
<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>
Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022				
1,71 €	2,08 €	2,26 €	2,65 €	2,65 €	3,19 €
					
80 L	120 L	140 L	180 L	180 L	240 L
					
120 L	140 L	180 L	240 L	360 L	360 L

DOTATION IMMEUBLES

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Publié le
 ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



DOTATION IMMEUBLES

VOLUME	COÛT PARTICIPATION /AN DU 01/01 AU 31/12/2022	COÛT PRESENTATION BAC OMR DU 01/01 AU 31/12/2022
80 L	116,57 €	1,71 €
120 L	163,18 €	2,08 €
140 L	206,11 €	2,26 €
180 L	273,61 €	2,65 €
240 L	338,62 €	3,19 €
360 L	451,50 €	4,30 €
500 L	591,38 €	5,62 €
660 L	752,11 €	7,11 €
770 L	862,53 €	8,16 €
1100 L	1 110,65 €	10,37 €



LA COLLECTE

La gestion des bacs de collecte jaunes et bleus est réalisée en régie par le service Ordures Ménagères. La CCST gère un parc de 17 637 bacs sur son territoire.

Les bacs à ordures ménagères résiduelles (couvercle bleu) sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective (couvercle jaune), ils sont collectés en C0,5, soit une fois tous les 15 jours.

Différentes interventions sur les bacs sont réalisées :

- Les livraisons de bacs pour les maisons neuves et de nouveaux arrivants,
- Les opérations de remplacement de bacs (bacs cassées, changement de volumes et retraits),
- Les opérations de maintenance (remplacements de couvercles et de roues, mise en place d'opercules et de serrures).

TYPE D'INTERVENTIONS	2022
Mise en place – nouvelles dotations	445
Retraits de bacs / récupération	399
Opérations de remplacements (cassé / vol)	85
Echanges de bacs / changements de volumes	208
Changements de puces, étiquettes	69
Opérations de maintenance (réparations / pose de serrures)	100
Total interventions	1 306

Bacs	2022
Nombre de bacs livrés	894
Nombre de bacs retirés	775
Nombre de bacs échangés	470

En 2022, 1306 interventions ont été réalisées. On note une diminution de 8 % du nombre d'interventions par rapport à l'année 2021.

La mise en place de bacs pour les nouveaux usagers représente 34 % des interventions, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année 2021.

Le nombre de retrait a diminué de 9 %, tandis que le nombre d'échanges est stable.

LA LIVRAISON DES BACS

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

La Communauté de communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au Pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas de déménagement ou d'emménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

Les horaires de l'accueil du pôle de Grandvillars :

Du lundi au jeudi :
08h30-12h00 et 13h30-17h30
Le vendredi :
08h30-12h00 et 13h30-16h30

L'ENTRETIEN DES BACS

Il est réalisé par les agents du service qui effectuent la livraison des bacs. Leurs interventions sur les bacs impliquent :

- La réparation des bacs (changement de roues, de couvercles, mise en place de serrures et de couvercles à opercules, les autocollants, ...),
- Le remplacement des bacs cassés, volés et brûlés par des bacs neufs ou en stock,
- Le nettoyage des bacs qui sont ramenés sur site après un retrait. Ils sont ainsi lavés, désinfectés et désodorisés sur site (aire de lavage),
- La gestion des stocks de bacs sur site.

LES DECHETTERIES

Les deux déchetteries, de Fêche l'Eglise et de Florimont, accueillent les usagers des 27 communes, aux horaires suivants :

Déchetterie de Fêche l'Eglise :

Du lundi au vendredi :
09h00-11h45 et 13h30-17h15
Le samedi :
09h00-16h45 sans interruption

Déchetterie de Florimont :

Du mardi au vendredi :
09h00-11h45 et 13h30-17h15
Le samedi :
09h00-16h45 sans interruption.

Le fonctionnement des deux déchetteries est régi par un règlement précisant :

- Les conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels
- Les déchets acceptés ou refusés
- Les conditions d'accès des véhicules
- L'accueil des usagers par les gardiens

Les apports sont limités à 1 m3 par jour et par abonné sur les deux déchetteries.

COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

27 Communes concernées

122 Points d'apport volontaire de verre

2 Déchetteries

19 Employés titulaires

2 Equipes de collectes

- Collecte des OM, 1 fois par semaine
- Collecte sélective (bac jaune), 1 fois tous les 15 jours

CONSIGNES DE TRI APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2023

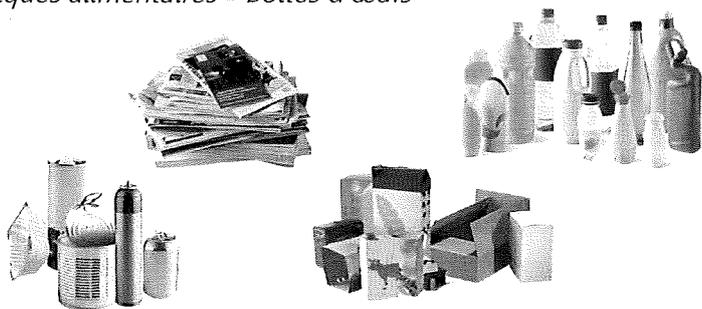
PENSEZ A AU
Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 090-249000241:20230629-2023_04_27-DE

BAC DE TRI JAUNE

LES RECYCLABLES

Emballages en métal, plastique, papier, carton

Conserves • Canettes Barquettes • Aérosols
Couvercles / capsules en métal • Bouteilles Flacons • Journaux
Publicités • Enveloppes • Papiers imprimés • Cartons
Briques alimentaires • Boîtes d'œufs



✓ En vrac, sans sac

✓ Inutile de laver

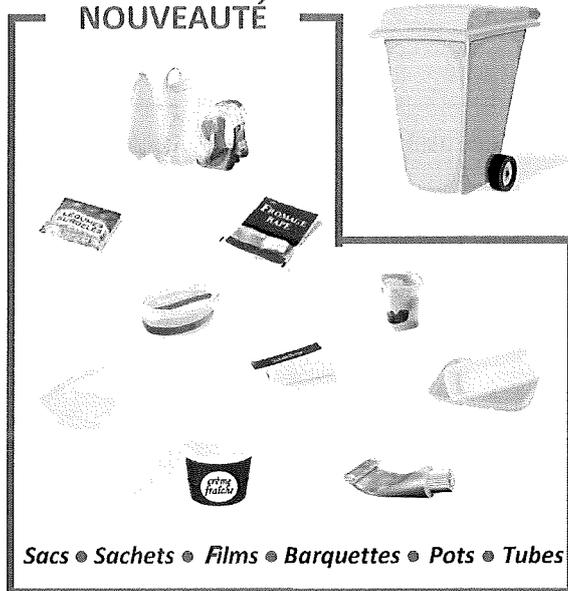
✓ Emballages aplatis / compactés

✓ Ne pas imbriquer les déchets

✓ Emballages vidés

✗ Pas d'objets

NOUVEAUTÉ

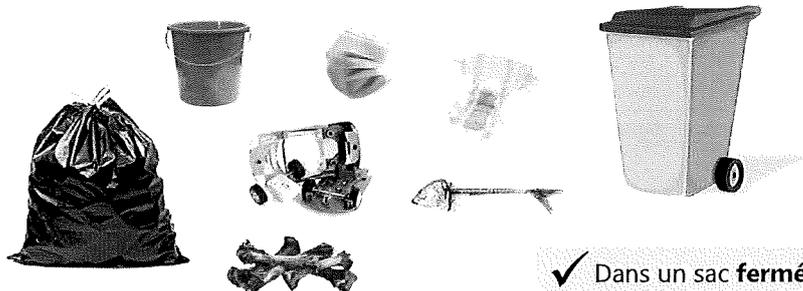


Sacs • Sachets • Films • Barquettes • Pots • Tubes

BAC BLEU :

LES DECHETS NON RECYCLABLES

Jouets et objets cassés • Restes
alimentaires (viande, poisson) • Couches
Protections hygiéniques • Lingettes
Essuie-tout • Mouchoirs • Mégots
Litière • Vaisselle/vitres/miroirs/porcelaine
cassée, ...



✓ Dans un sac fermé

CONTENEUR VERRE

LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles • pots • bocaux



✓ Sans bouchons

✓ Bien vider

✓ Inutile de laver

La vaisselle, les vitres cassées, la porcelaine, les miroirs sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères ou en déchetterie

COMPOSTEUR

LES BIODECHETS

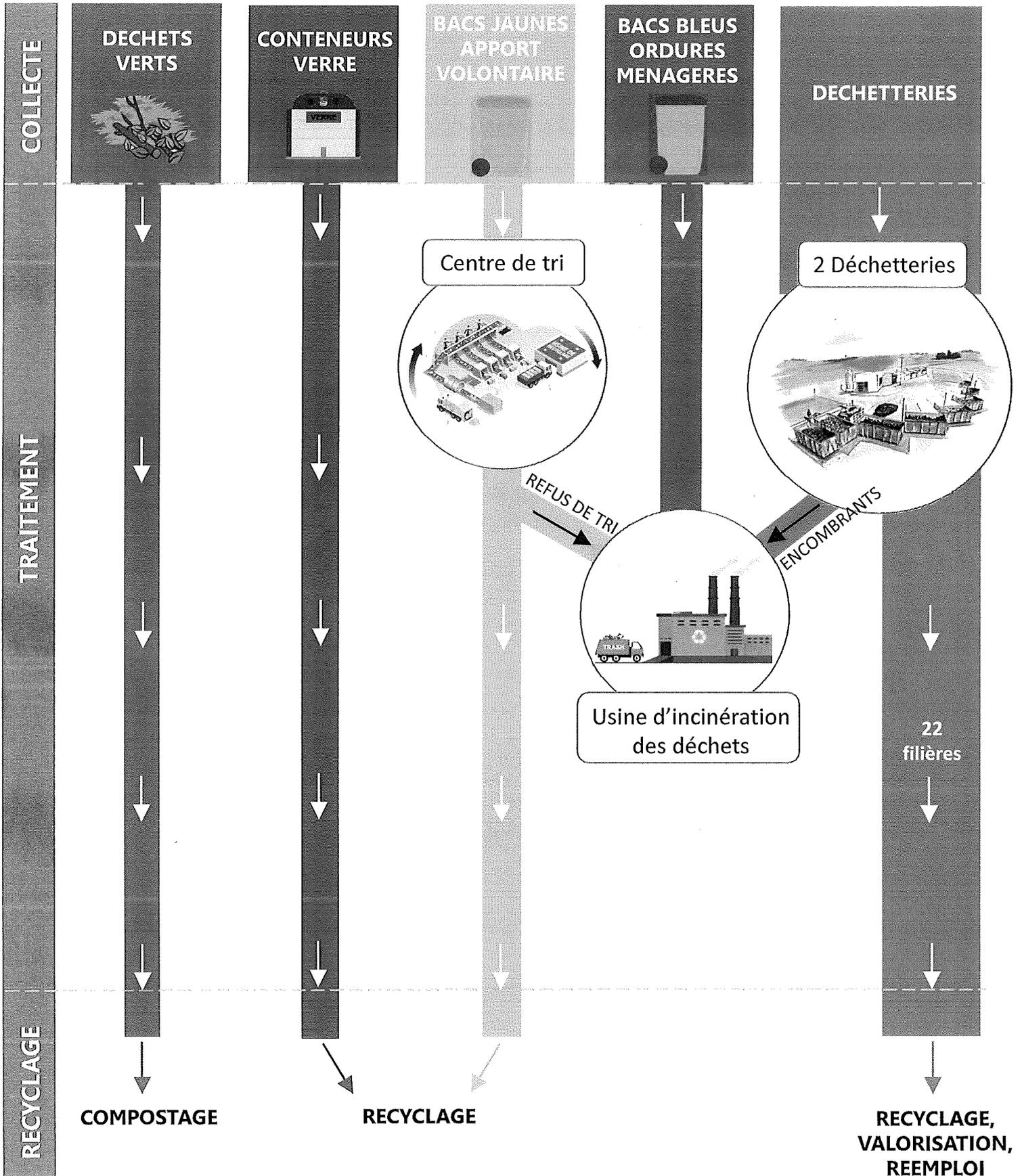


Epluchures de fruits et légumes • Filtres et marc de café
Sachets thé • Coquilles œufs et restes de pain • Essuie-
tout • Carton • Fleurs fanées • Tonte de gazon
Copeaux et taille bois

✗ SAUF restes de viandes, poissons, os, litière

RETROUVEZ LE GUIDE DU TRI SUR LE SITE WEB CITEO ET PLUS D'INFOS
POUR LES COLLECTES ET LES CONSIGNES DE TRI SUR LE SITE : www.cc-sud-territoire.fr

Quel circuit suivent nos déchets ?



2. BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

A. TONNAGES

- Evolution des tonnages de collecte sélective en porte à porte et apport volontaire
- Répartition de la collecte sélective
- Pourcentage de refus de tri issus de la collecte sélective
- Ordures ménagères résiduelles collectées
- Le verre en apport volontaire
- Tonnages par matériau – apports en déchetteries
- Caractérisations réalisées en 2022
- Comparaison des OMR au niveau national
- Décomposition du coût de traitement des déchets
- Collecte de la filière textile

B. LES DECHETTERIES

- La collecte en déchetterie
- Plans des déchetteries
- La gestion des déchets
- 22 filières de traitement et de recyclage
- Traitement des dépôts en déchetterie
- Répartition des activités de traitement
- Solutions pour une gestion globale des ressources
- Fréquentation des déchetteries

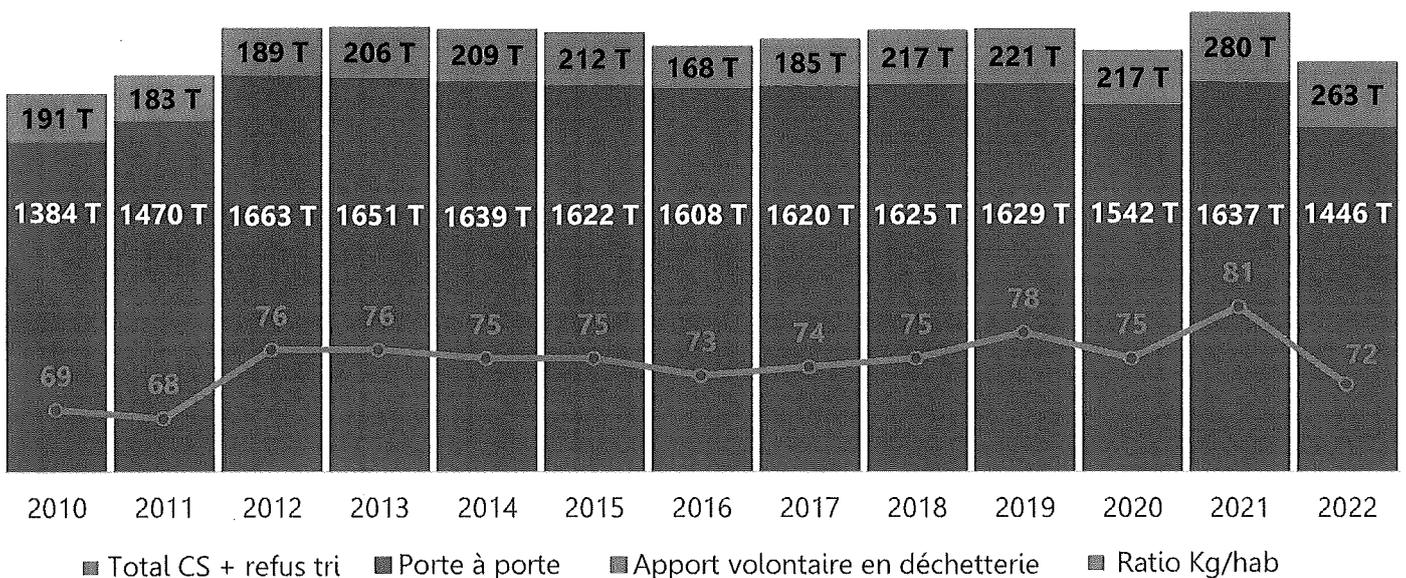
A. TONNAGES

EVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE ET APPORT VOLONTAIRE

Réalisée sur les vingt-sept communes du territoire via les bacs à couvercles jaunes, la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, papiers, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte principal.

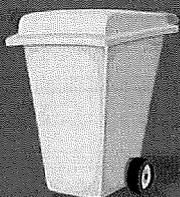
En complément, les usagers peuvent amener en déchetterie (apport volontaire) leurs cartons, dont ceux de volumes importants qui ne rentrent pas dans les bacs à couvercles jaunes.

Qu'ils soient collectés en porte à porte ou en apport volontaire, les déchets recyclables (papier, carton, plastique ainsi que les emballages) sont déposés par nos équipes de collectes dans la fosse au sein de la déchetterie de Fêche l'Eglise. La collecte sélective est ensuite récupérée et traitée au centre de tri de Pfastatt par le prestataire Schroll. Ils sont enfin expédiés, une fois séparés par matériaux, sous la forme de balles vers les filières de recyclage dédiées.



1709 tonnes ont été collectées en 2022 contre 1917 tonnes en 2021, soit une diminution de 10 %.

EN BREF

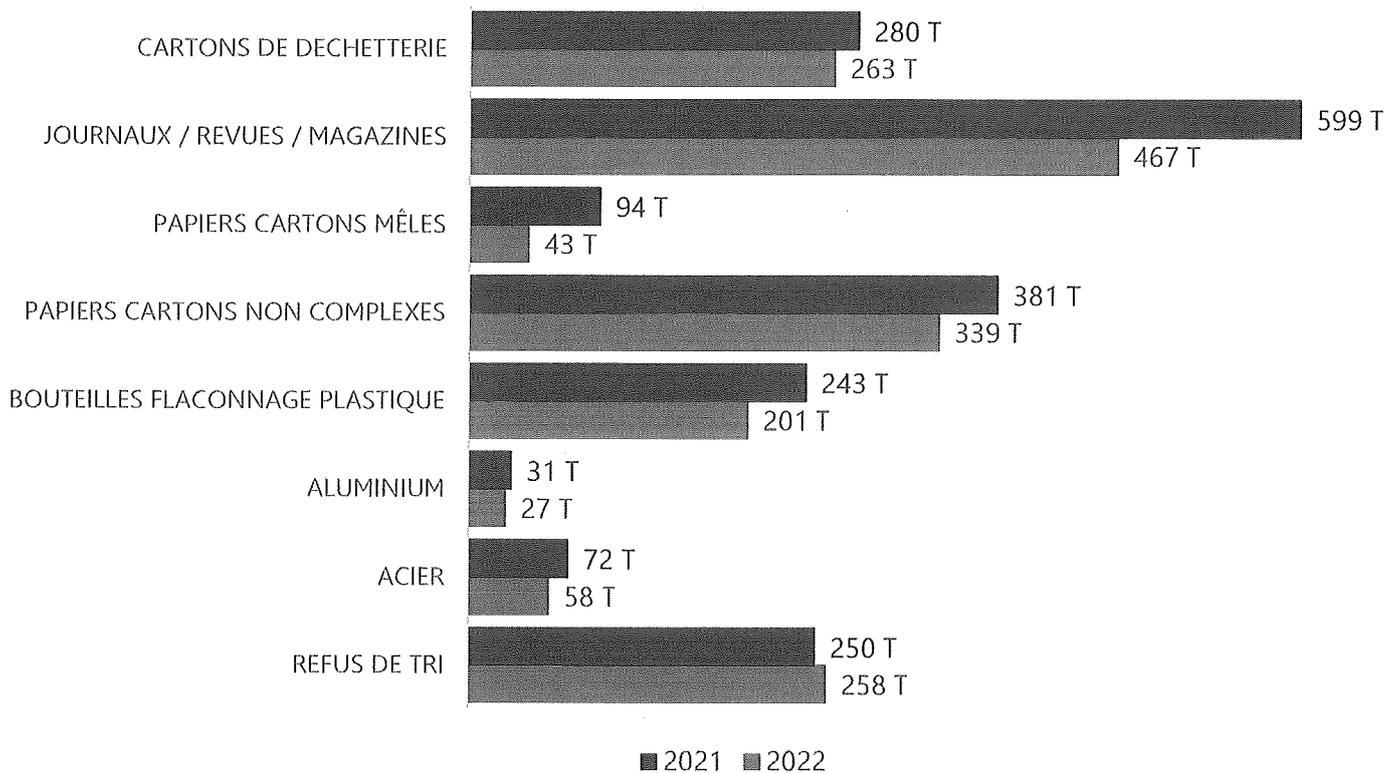


- 1709 tonnes de déchets réceptionnés
- Production de déchets d'emballages recyclables : 72 kg/habitant
- 7 % de taux de refus de tri sur les 1 709 tonnes collectées
- 258 tonnes étaient des erreurs de tri
- Réorientation vers le traitement adéquat
- Pénalités → surplus de coût

COUT DE TRAITEMENT 265 039 €

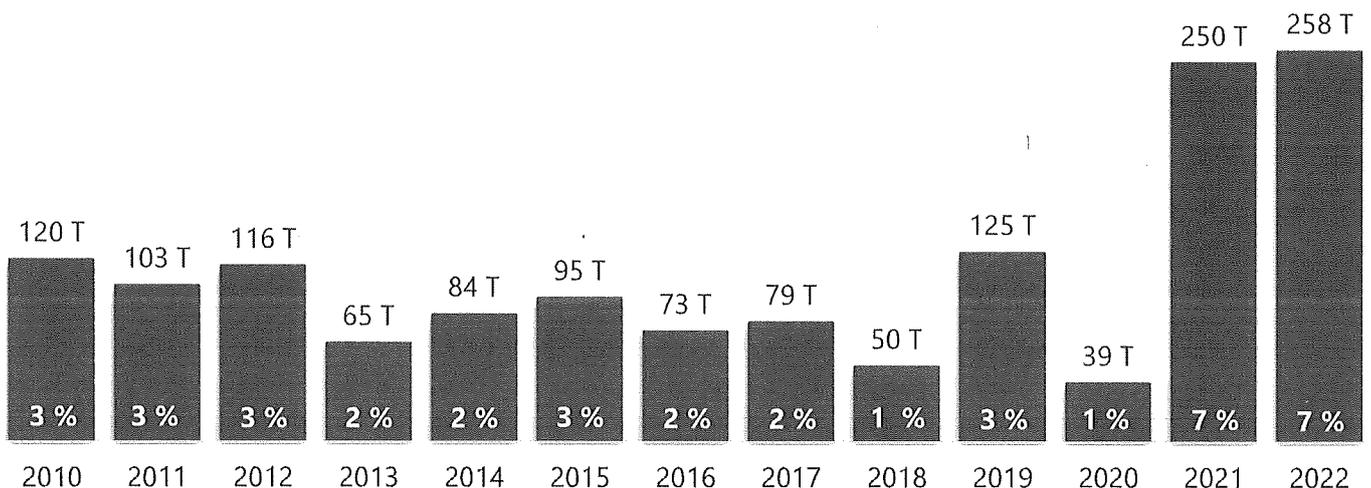


REPARTITION DE LA COLLECTE SELEC



On observe une diminution globale des tonnages composant la collecte sélective pour l'année 2022.

POURCENTAGE DE REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE



Ce que l'on appelle « refus de tri » correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri. Ce refus de tri coûte très cher à la Communauté de communes. Ils seront alors incinérés.

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

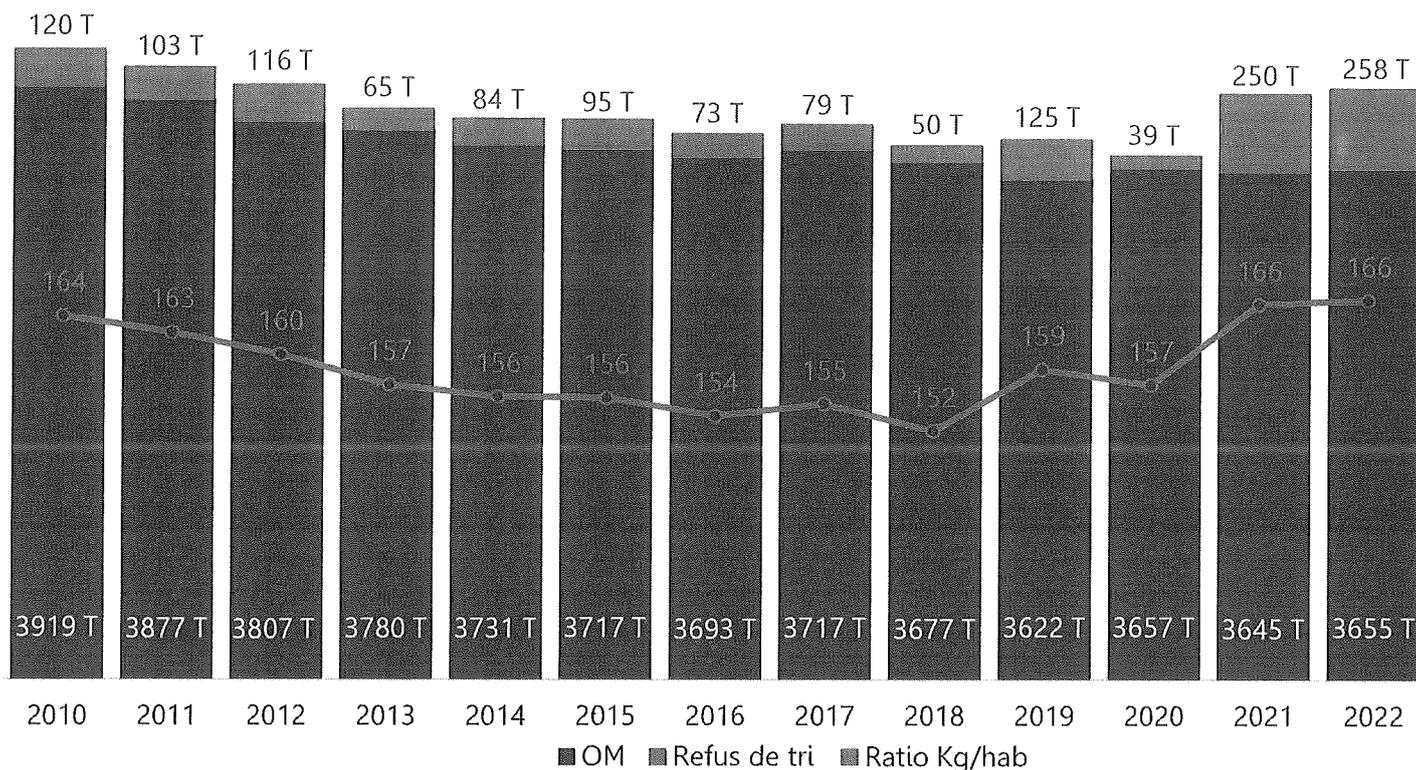
Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

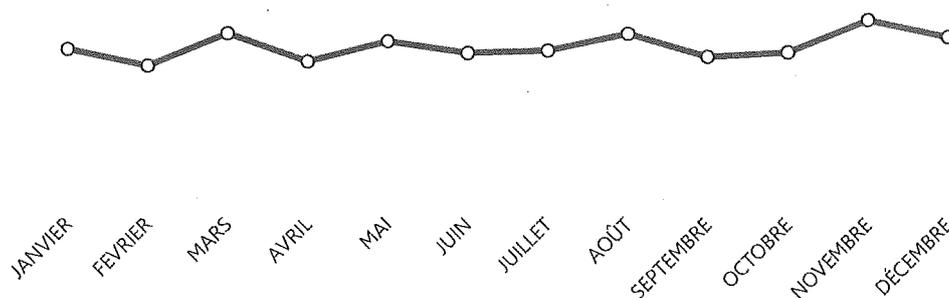
Publié le



ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

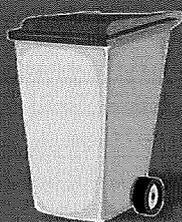


La quantité globale des ordures ménagères résiduelles collectée sur l'ensemble du territoire en 2022 est de 3913 tonnes, produisant une augmentation de 0,5 % par rapport à 2021. La quantité d'ordures ménagères résiduelles hors refus de tri est stable depuis 2019.



On remarque que la courbe de ramassage des OMR, sur l'année 2022, est constante. On n'observe pas de saisonnalité.

EN BREF



- 3 913 tonnes d'ordures ménagères réceptionnées
- Production de déchets : 166 kg/habitant
- 258 tonnes de refus de tri à incinérer en supplément des ordures ménagères résiduelles

COUT DE TRAITEMENT : 765 152 €

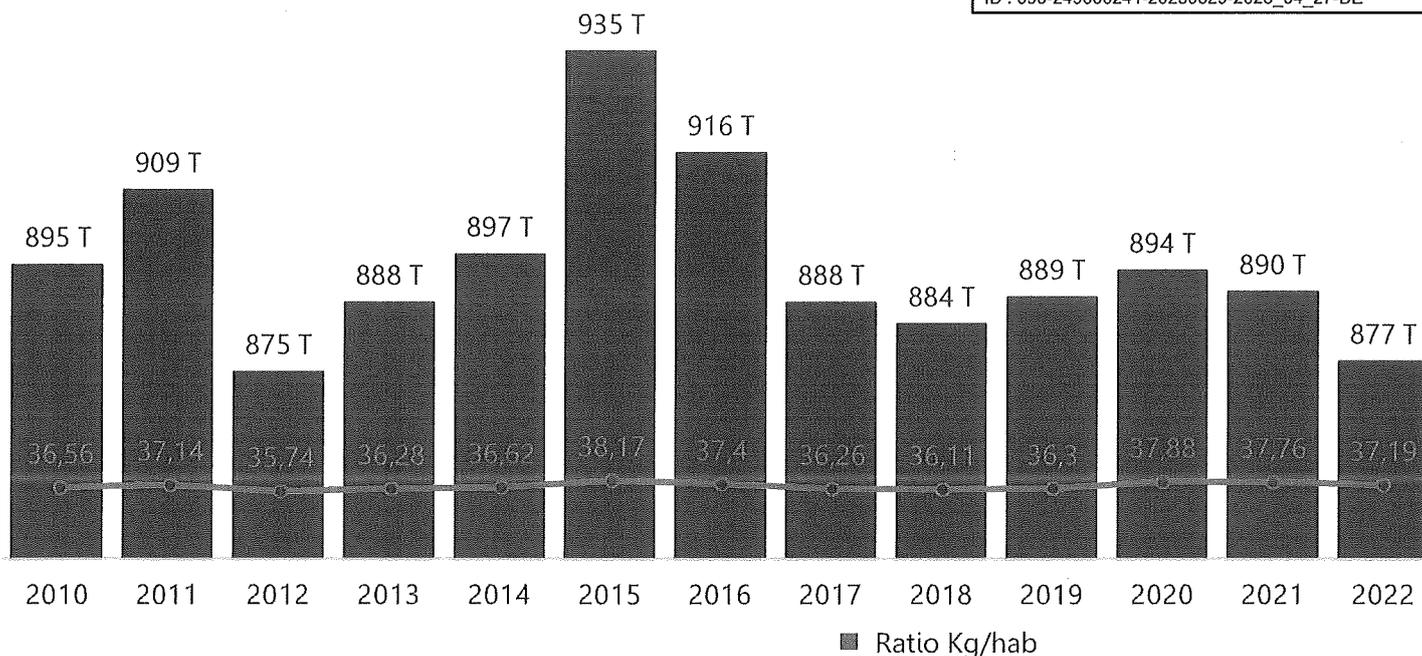
LE VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

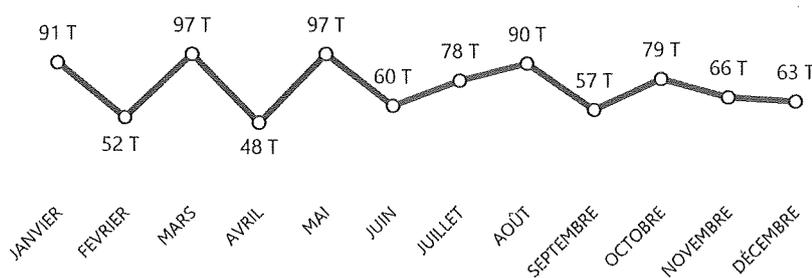
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



Les quantités de verre collectées sont en baisse cette année de 2 % par rapport à 2021.

La collecte du verre aux points d'apport volontaire sur le territoire de la CCST comptabilise une moyenne de 37 kg/habitant pour l'année 2022, contre 33 kg/habitant pour la moyenne nationale (Chiffres clés CITEO). La CCST met à disposition des usagers 122 points d'apport volontaire pour la collecte du verre.

Collecté grâce aux points d'apport volontaire mis à disposition au sein des 27 communes qui composent la CCST, le verre est ensuite collecté et trié par la société Mineris, puis revalorisé par la société OI à Gironcourt. Les deux sociétés sont situées dans les Vosges. C'est donc un recyclage de proximité qui est effectué.



La courbe de ramassage du verre, sur l'année 2022, est constante pour le second semestre.

EN BREF



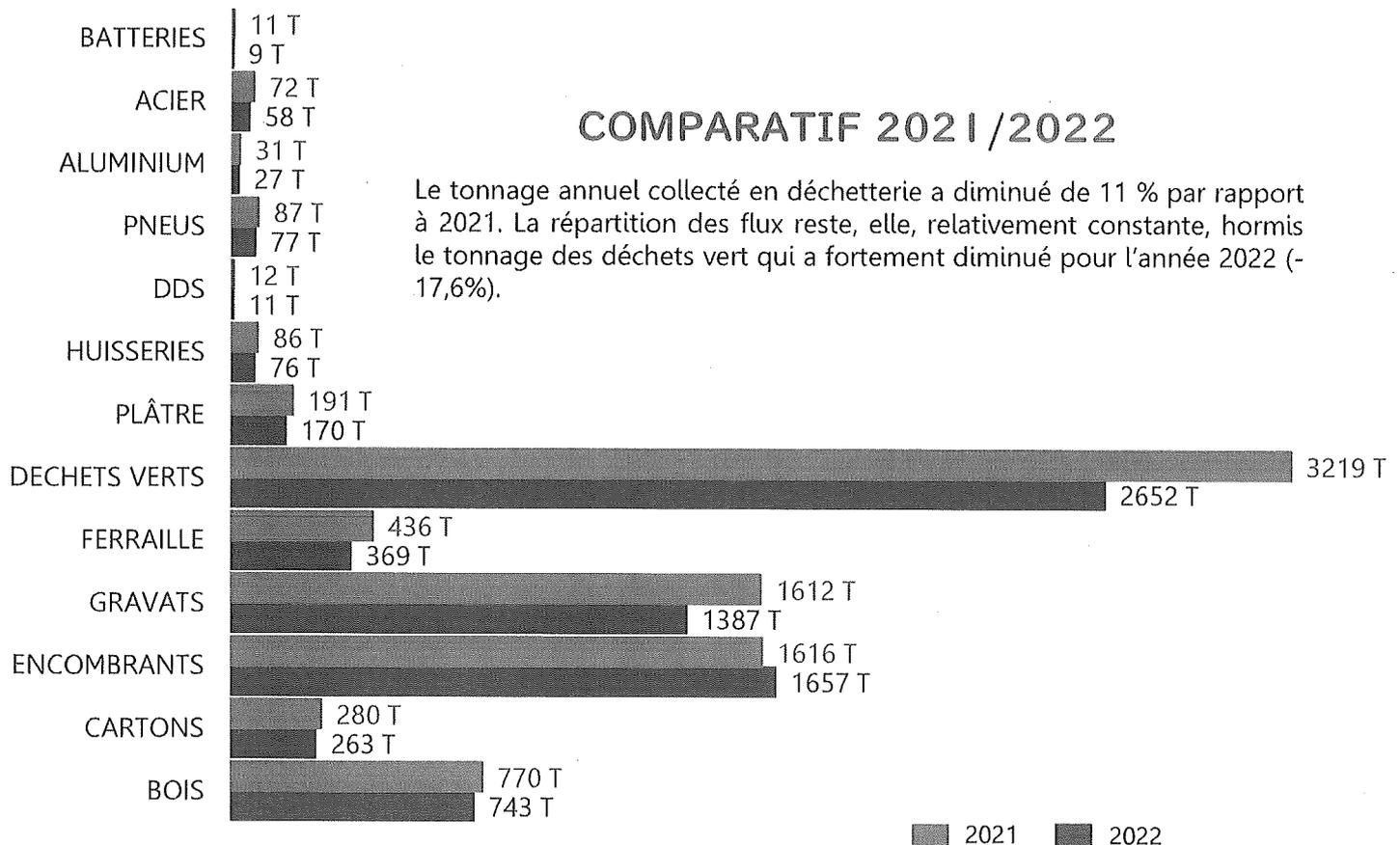
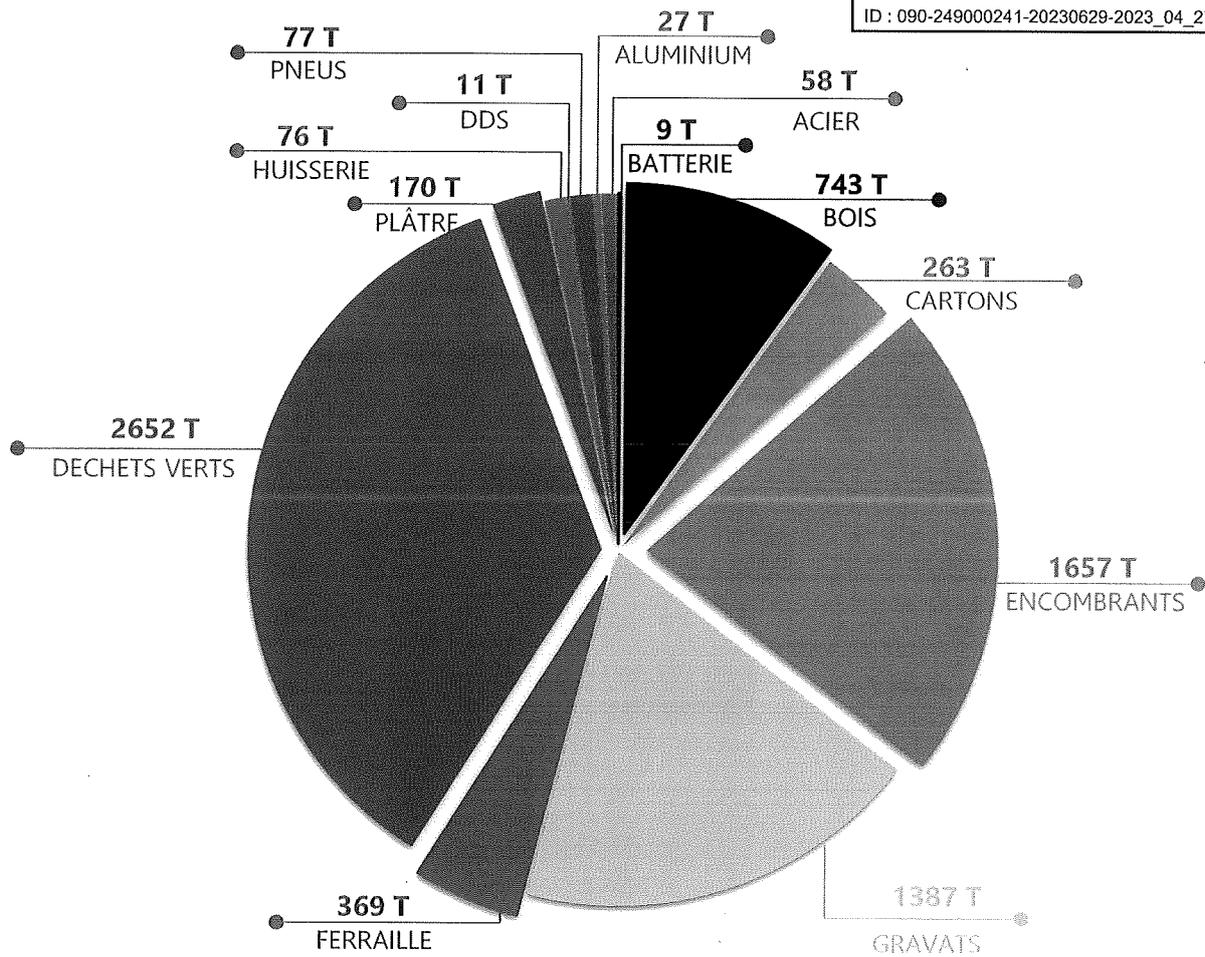
- 877 tonnes de verre collectées
- Production de déchets : 37 kg/habitant

COUT DE TRAITEMENT : 67 217 €

RACHAT DU VERRE PAR LA SOCIETE OI : 28 933 €

TONNAGES PAR MATERIAU - APPORTS

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Publié le
 ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

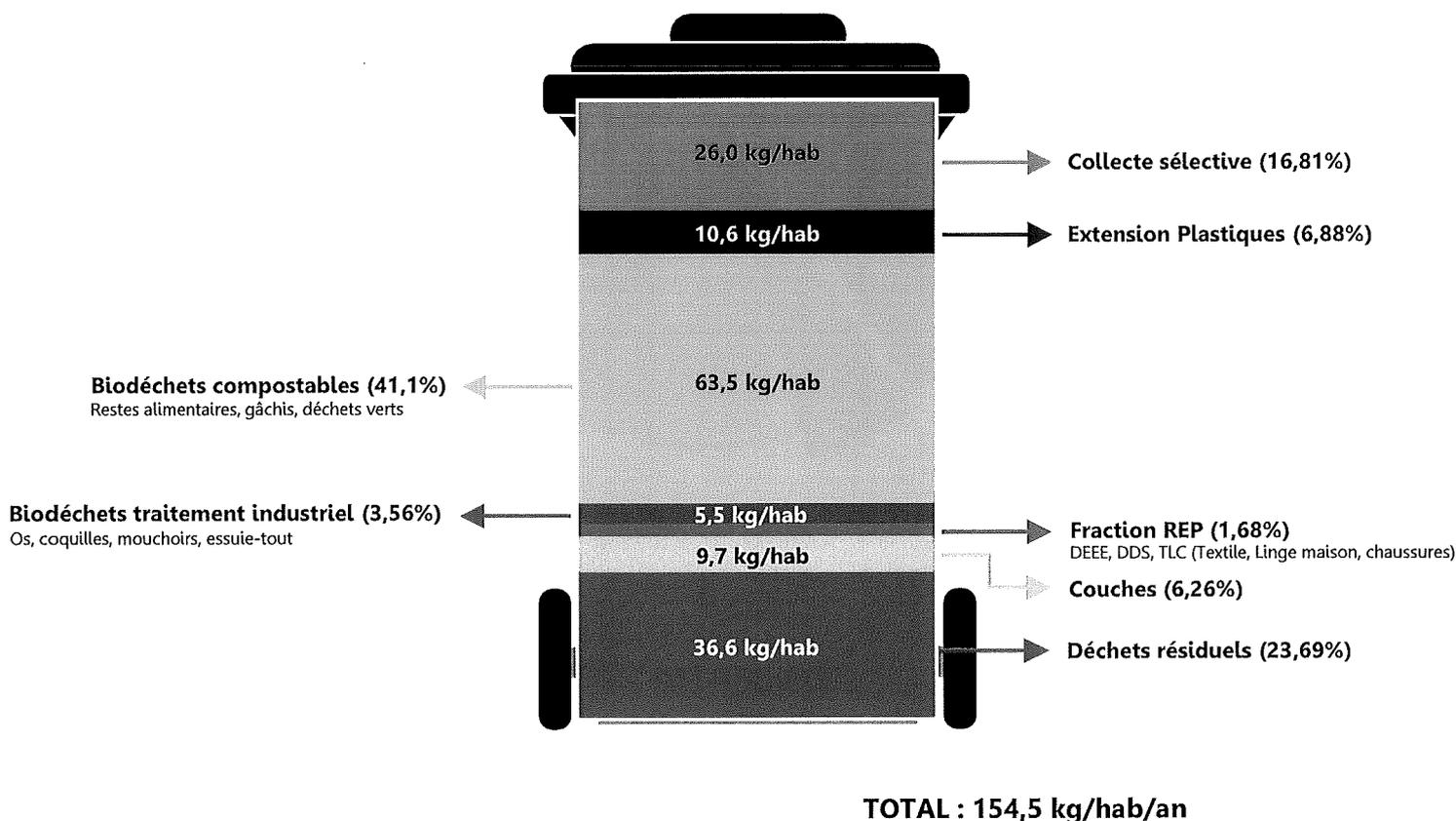


En plus des caractérisations périodiques, deux caractérisations ciblées ont été réalisées par le cabinet Anétame Ingénierie.

- Un échantillon prélevé sur de l'habitat collectif,
- Un échantillon prélevé sur de l'habitat pavillonnaire.

RESULTAT DE LA CARACTERISATION :

En appliquant les résultats obtenus au ratio 2021 d'ordures ménagères, la poubelle moyenne de la CCST a été reconstituée. Le résultat est décrit ci-dessous :



CONCLUSION :

Le développement du tri à la source des biodéchets devrait permettre à la collectivité de détourner une partie des OMR (entre la fraction qui est compostable et celle qui peut être prise en charge par un traitement industriel). Ceux-ci représentent près de 69 kg/hab/an qui ont été identifiés dans les caractérisations.

La mise en place des Extensions de Consignes de Tri (ECT) permet aussi de diminuer le contenu du bac des ordures ménagères.

COMPARAISON DES OMR AU NIVEAU N

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

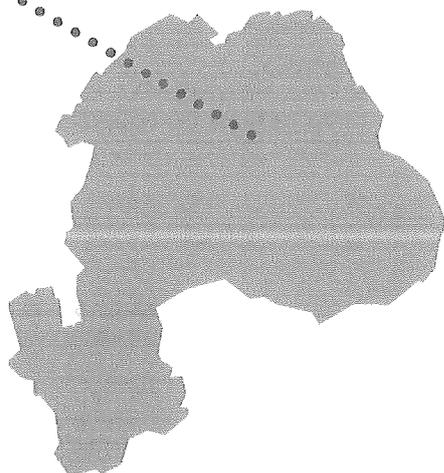
Publié le



ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

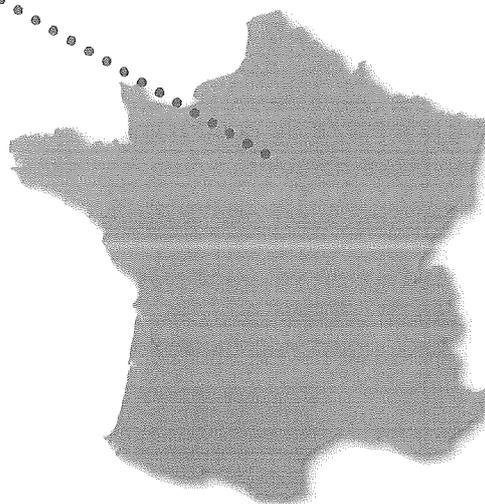
SUD TERRITOIRE

23 590 habitants
166 kg/habitant/an d'OMR



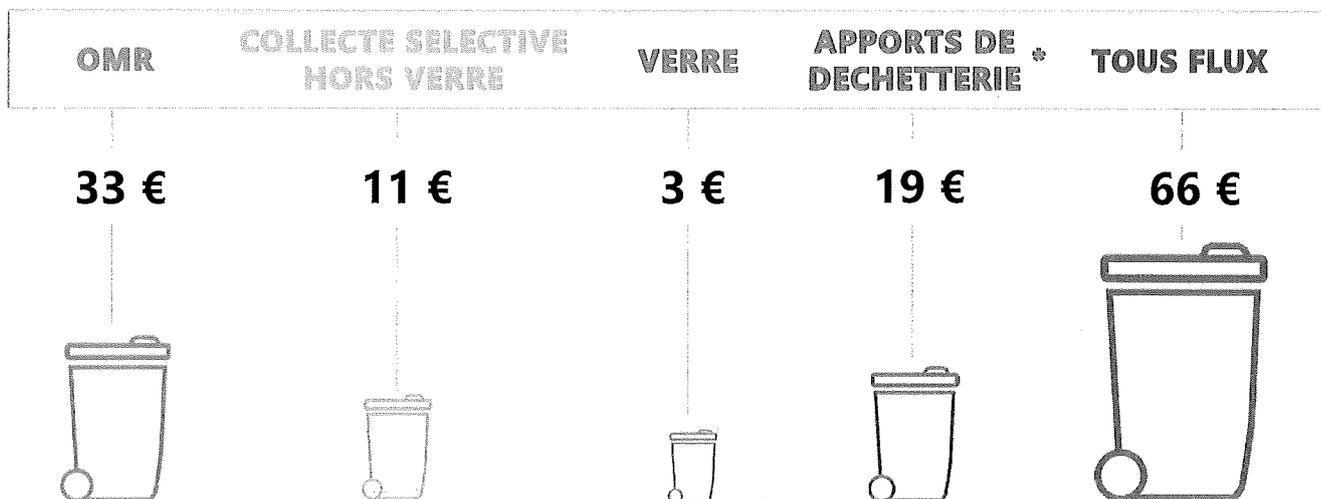
FRANCE

Enquête nationale de l'ADEME 2019
68 000 000 habitants
248 kg/habitant/an d'OMR



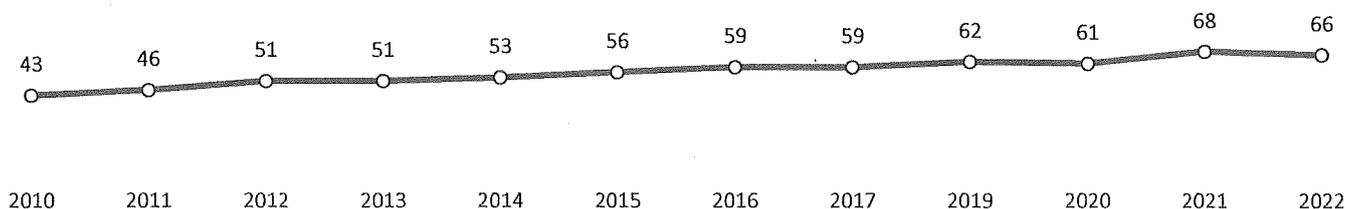
DECOMPOSITION DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS

COÛT MOYEN ANNUEL PAR HABITANT



Le coût moyen de traitement des déchets a baissé de 3 % pour l'année 2022. Il était de 68 € par habitant en 2021.

* Apports de déchetteries : déchets verts, plâtre, huisseries, encombrants, bois, gravats et Déchets diffus spécifiques (DDS).



COLLECTE PAR LE RELAIS EST

L'entreprise le RELAIS EST participe à la collecte de la filière textile, linge de maison, chaussures (TLC) et petite maroquinerie depuis 1994.

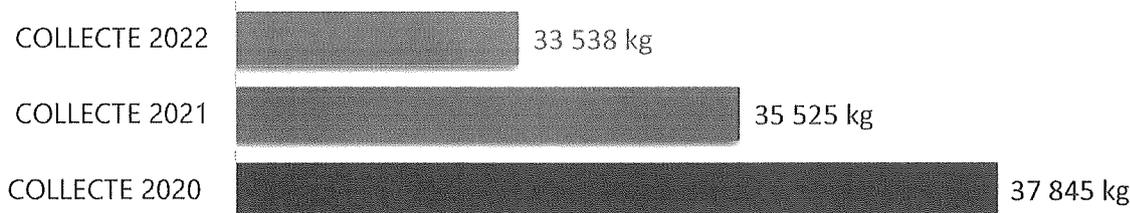
L'équipe est composée de 15 chauffeurs – rippeurs, d'un technicien de nettoyage des bornes et d'un technicien de réparation des bornes. Il possède 11 camions poids lourds pour effectuer les collectes en zones rurales et en déchetteries et 8 fourgons pour la collecte en zones urbaines.

Le Relais Est collecte les dons dans ses bornes ou directement dans ses boutiques.

L'implantation d'une borne de point d'apport volontaire pour 1000 habitants permet de collecter plus de 6 kg de textiles par an et par habitant.

En 2022, sur le territoire de la CCST, le Relais Est dispose de :

- 18 points d'apport volontaire répartis sur 14 communes
- 19 bornes de collecte,
- 14 points d'apport volontaire mixte (Relais Est + autres opérateurs sur le même emplacement).

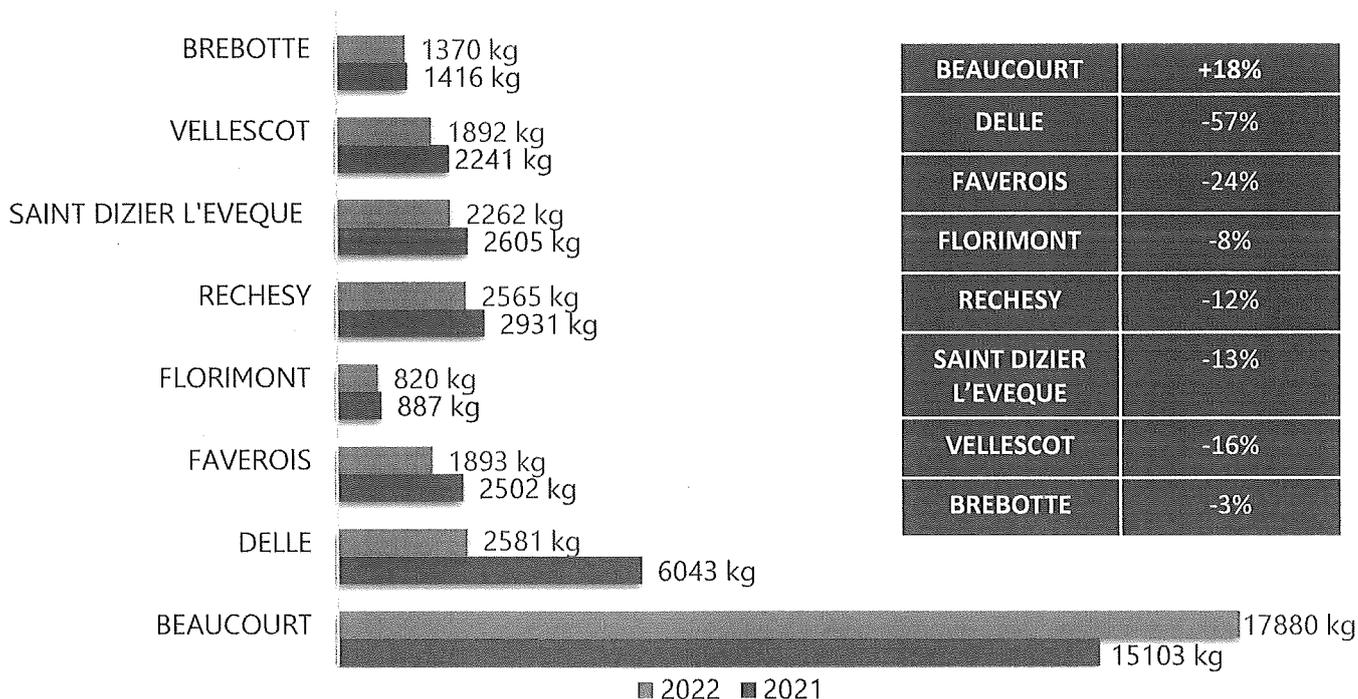


Ajout de bornes de collecte en 2022 sur les communes de Boron, Froidefontaine, Lebetain, Lepuix-Neuf, Suarce et Thiancourt.

6 nouveaux points d'apport volontaire sont susceptibles d'être créés dans des communes où il n'y a pas de bornes (Grandvillars et Joncherey) mais aussi pour renforcer les installations déjà présentes (Delle).

Tous les dons collectés sont triés dans son centre de tri à Wittenheim (68).

EVOLUTION DES RENDEMENTS 2021/2022



COLLECTE PAR LA RESSOURCERIE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



La Ressourcerie 90 est un organisme qui œuvre pour l'insertion sociale des personnes en difficulté, tout en sensibilisant la population aux enjeux environnementaux et au développement durable.

Son but est de défendre les valeurs humaines et ainsi aider ses employés à développer et acquérir des compétences et retrouver un équilibre personnel.

La Ressourcerie sensibilise les usagers sur les enjeux environnementaux et climatiques en mettant en avant 4 axes importants : récupérer, recycler, redistribuer et sensibiliser au développement durable. Son action se déploie sur 102 communes du Territoire de Belfort.

RECAPITULATIF DES APPORTS POUR L'ANNEE 2022

INSERVET FECHÉ L'ÉGLISE		
	HORS VÊTEMENTS	VÊTEMENTS
	6,93 T	17,92 T
TOTAL	24,85 T	

INSERVET FLORIMONT		
	HORS VÊTEMENTS	VÊTEMENTS
	2,08 T	1,66 T
TOTAL	3,74 T	

	HORS VÊTEMENTS	VÊTEMENTS
TOTAL 2022	9 T	19,58 T

LA RESSOURCERIE 90 EN QUELQUES CHIFFRES



407 TONNES
de textiles collectés



127 TONNES
de meubles collectés



176 SALARIES
en insertion accueillis sur l'année



304 TONNES
de papiers collectés



9 TONNES
de plastiques collectés

Chiffres collectés pour l'année 2021

B. LES DECHETTERIES

LA COLLECTE EN DECHETTERIE

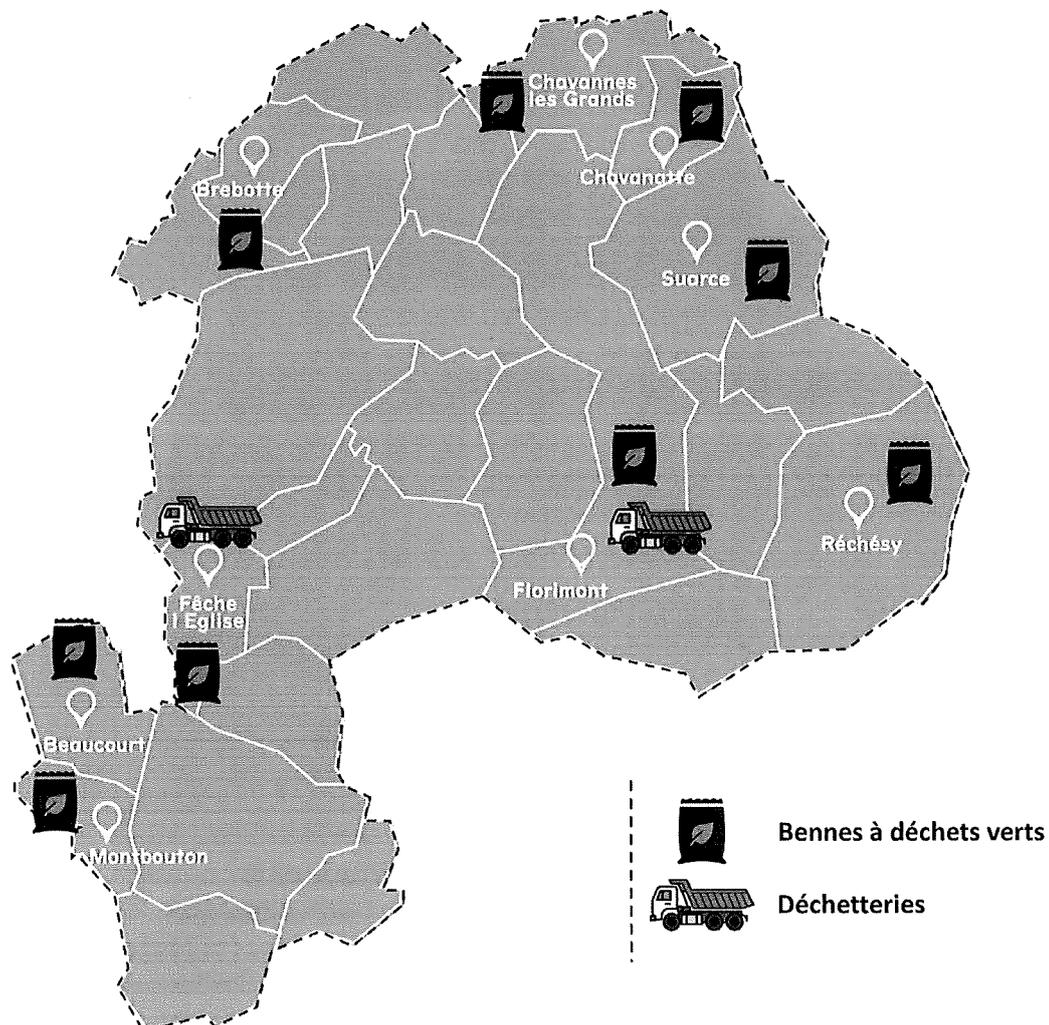
Les déchetteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

La Communauté de communes du Sud Territoire compte deux déchetteries, l'une à Fêche l'Église et la deuxième à Florimont (accessible aux particuliers uniquement).

Ces installations ont pour objectifs de :

- Proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs,
- Favoriser le recyclage,
- Réduire le nombre des dépôts sauvages.

Des bennes à déchets verts sont installées dans certaines communes de la CCST, à destination des usagers, uniquement pour les végétaux (tailles, branchages, tontes).



PLANS DES DECHETTERIES

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

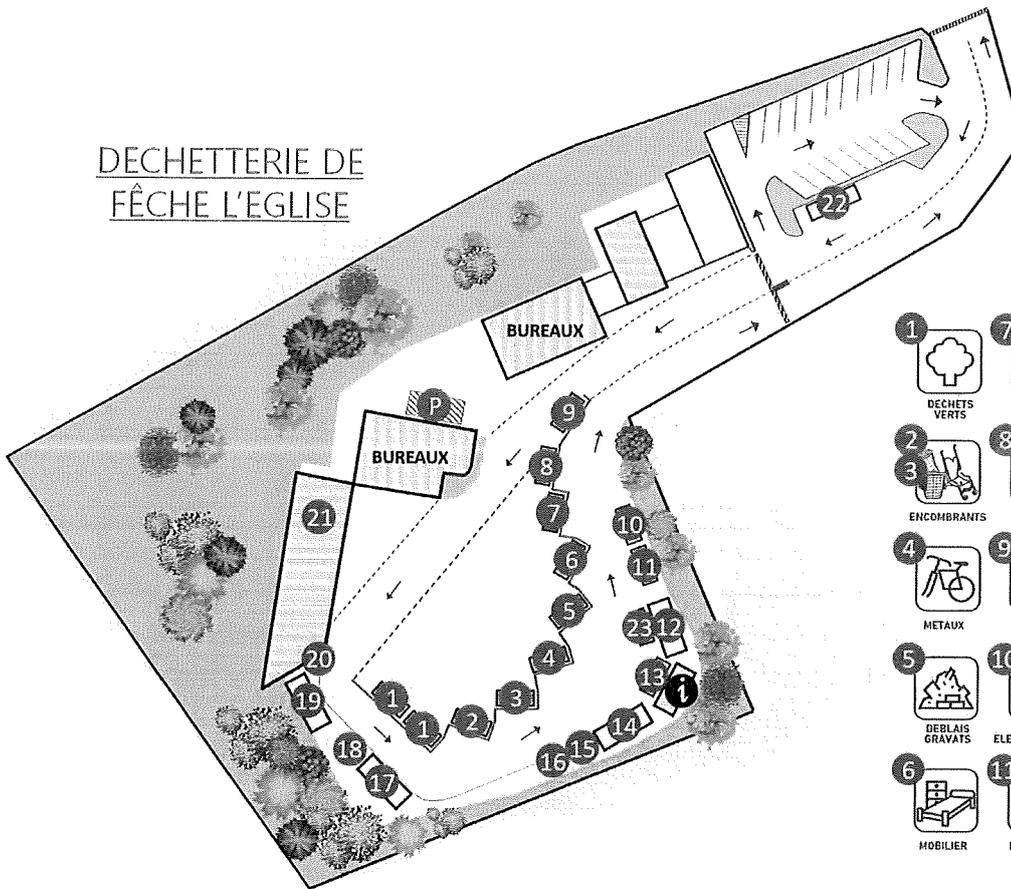
Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Service
Territoire

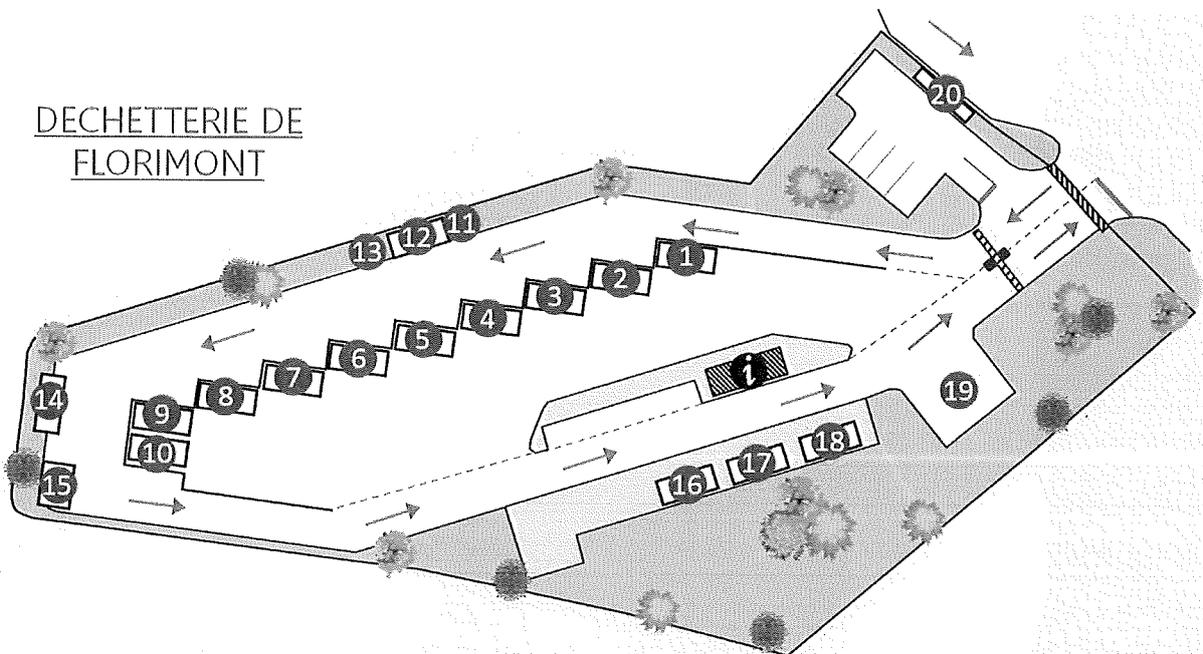
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

DECHETTERIE DE FÊCHE L'ÉGLISE



- | | | | | |
|---------------|-----------------|-------------------------------|--|---------------------|
| 1 | 7 | 12 | 16 | 21 |
| DECHETS VERTS | CARTON | DECHETS DANGEREUX DES MENAGES | POLYSTYRENE | COLLECTE SELECTIVE |
| 2 | 8 | 13 | 17 | 22 |
| ENCOMBRANTS | BOIS | CARTOUCHES ENCRE | RESSOURCERIE | VERRE |
| 3 | 9 | 14 | 18 | 23 |
| 4 | METAUX | PLÂTRE | CAPSULES CAFE | TEXTILES CHAUSSURES |
| 5 | DEBLAIS GRAVATS | 10 | GROS ELECTROMENAGER | NEONS AMPOULES |
| 6 | MOBILIER | 11 | HUISSERIES | P |
| | | 12 | DEEE | kg |
| | | 13 | DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS) ENTREPRISES | PESSE VEHICULES |
| | | 14 | HUILES DE VIDANGE | 1 |
| | | 15 | PNEUS ET JANTES | INFO |
| | | 16 | BATTERIES | LOCAL GARDIEN |
| | | 17 | DEEE PETIT | |
| | | 18 | DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES | |
| | | 19 | GROS ELECTROMENAGER | |
| | | 20 | VERRE | |

DECHETTERIE DE FLORIMONT



- | | | | | | | | | | | | |
|--------------|-------------|-------------|-----------------|-----------|------------|----------------------------|---------------------|-------------------|----|----|------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 1 |
| CARTON | METAUX | ENCOMBRANTS | BOIS | PLÂTRE | MOBILIER | DEBLAIS GRAVATS | DECHETS VERTS | HUILES DE VIDANGE | | | INFO |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | | | |
| RESSOURCERIE | POLYSTYRENE | HUISSERIES | PNEUS ET JANTES | BATTERIES | DEEE PETIT | DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES | GROS ELECTROMENAGER | VERRE | | | |

LA GESTION DES DECHETS

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



MODE DE COLLECTE

TYPE DE DECHETS	Collecte en porte à porte (bacs)	Points d'apport volontaire (conteneurs, bennes)	Déchetterie	Pharmacie	Collecte spécifique (entreprises privées)
	Ordures ménagères résiduelles	✓			
Emballages recyclables	✓		✓		
Verre		✓			
Amiante					✓
Pneus			✓		✓
Textiles chaussures		✓	✓		
Déchets de soins / Médicaments				✓	✓
Encombrants			✓		
Déchets verts		✓	✓		
Déchets diffus spécifiques			✓		✓
Polystyrène			✓		
Bois			✓		
Cartouches encre			✓		✓
Métaux			✓		
Plâtre			✓		
Capsules café			✓		
Ampoules néons			✓		✓
Gravats			✓		✓
Gros électroménager			✓		✓
DEEE			✓		✓
Mobilier			✓		✓
Huiles			✓		
Huisseries			✓		✓
Ressorcerie			✓		✓
Batteries			✓		

22 FILIERES DE TRAITEMENT ET DE R

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

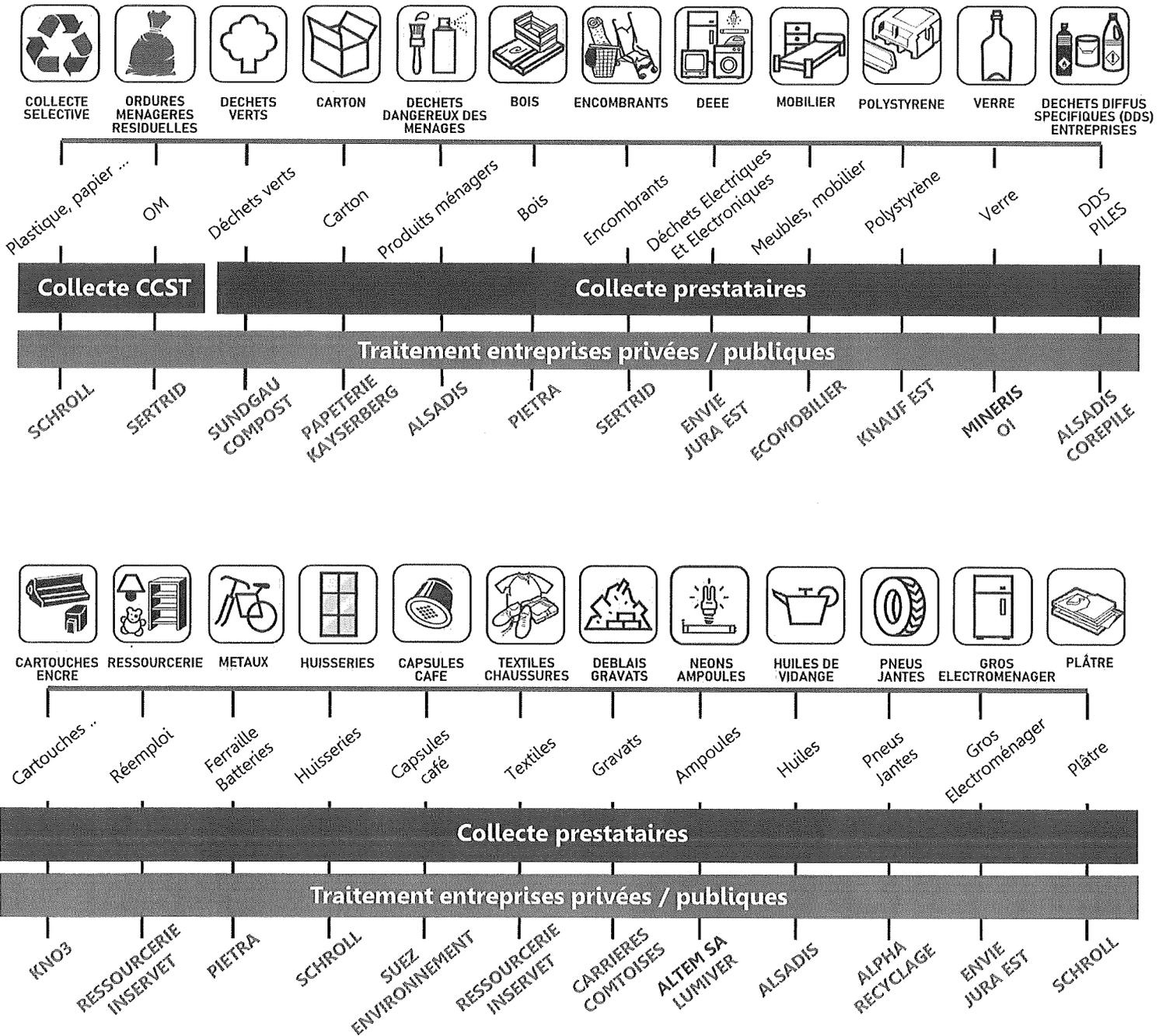
Publié le



ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

Végétaux, papiers, cartons, métaux, bois, huiles minérales et végétales, déchets diffus spécifiques (DDS), gravats, polystyrène, piles, batteries, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), plâtre, huisseries, vêtements, mobilier, encombrants, pneus, verre, capsules de café, cartouches d'imprimante, ampoules.

TRAITEMENT DES DEPOTS EN DECHETTERIE



REPARTITION DES ACTIVITES DE TRA

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Publié le
 ID : 090-24900241-20230629-2023_04_27-DE

VALORISATION DE LA MATIERE

Recyclage

Plâtre, huisseries, collecte sélective
 Verre, gravats, bois, ferraille

VALORISATION ENERGETIQUE

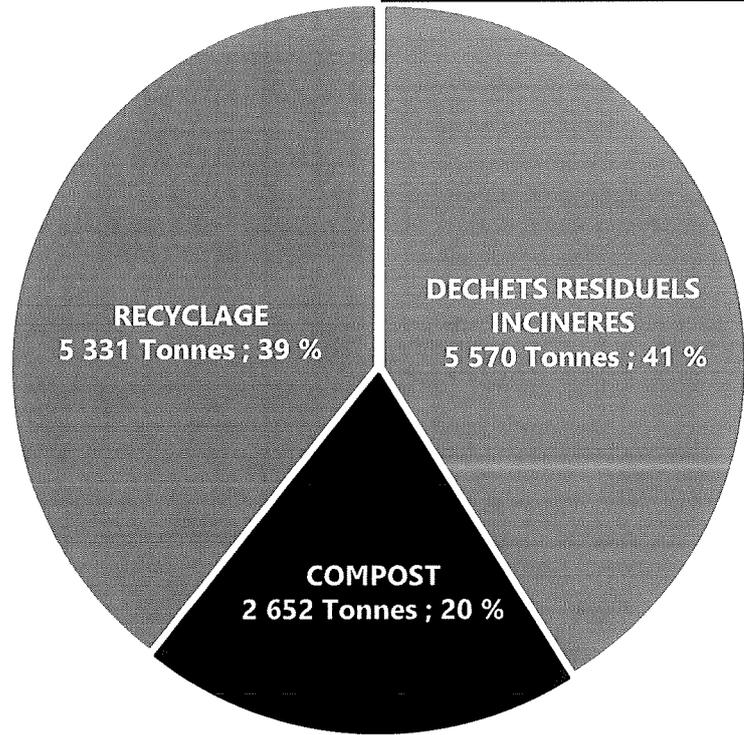
Electricité / chaleur

Ordures Ménagères résiduelles
 refus de tri
 encombrants

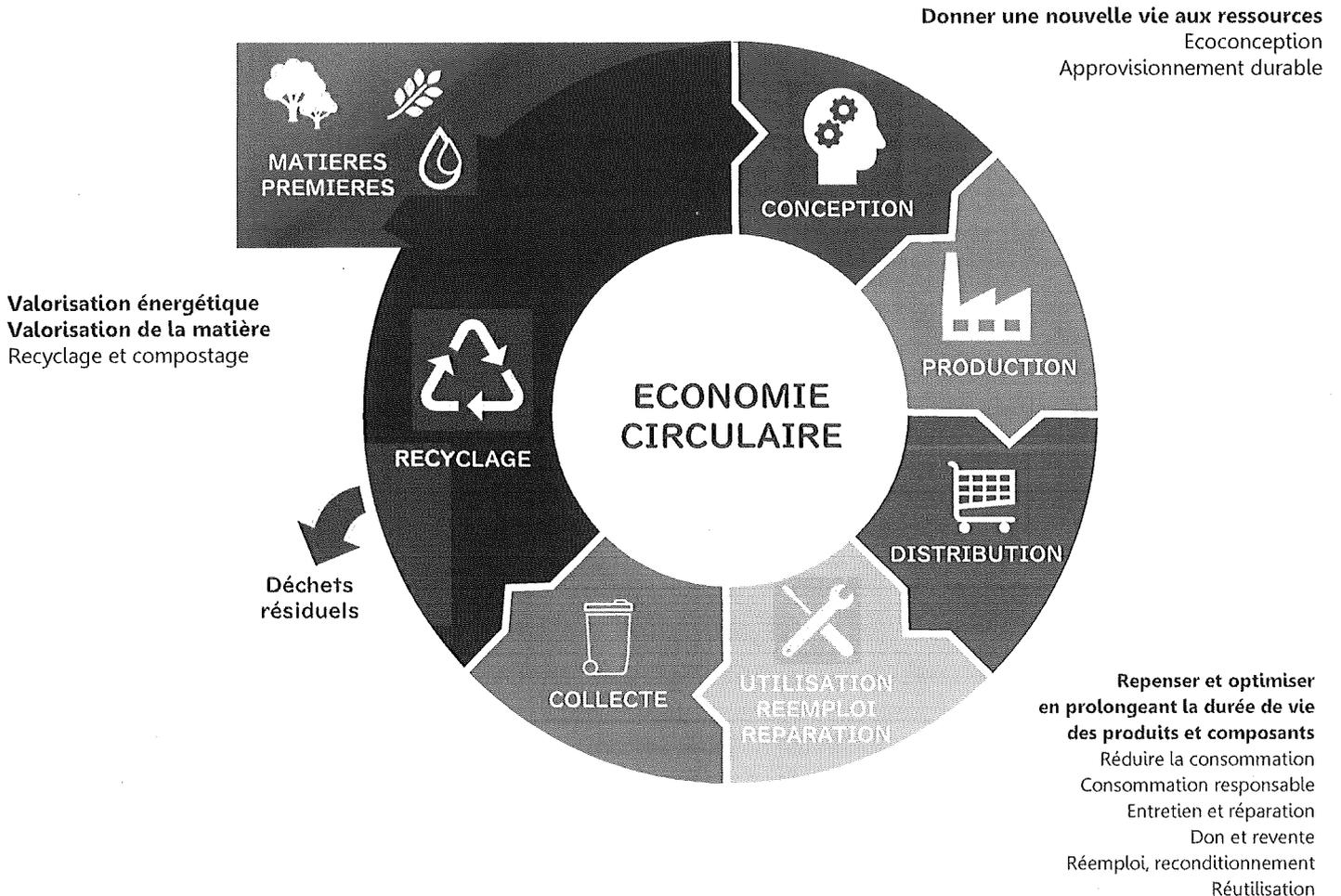
VALORISATION BIOLOGIQUE

Compost

Déchets verts

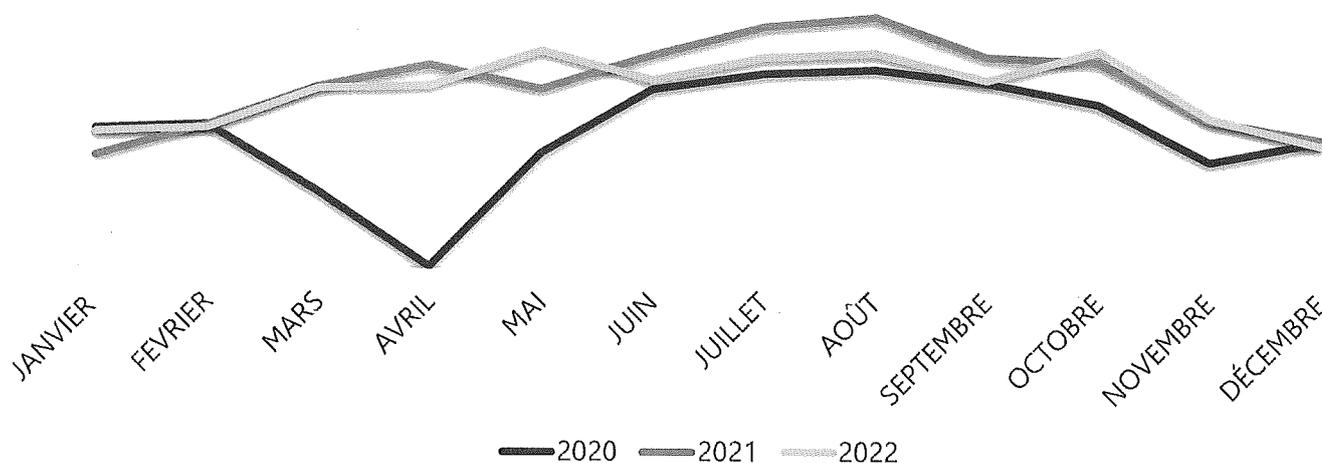
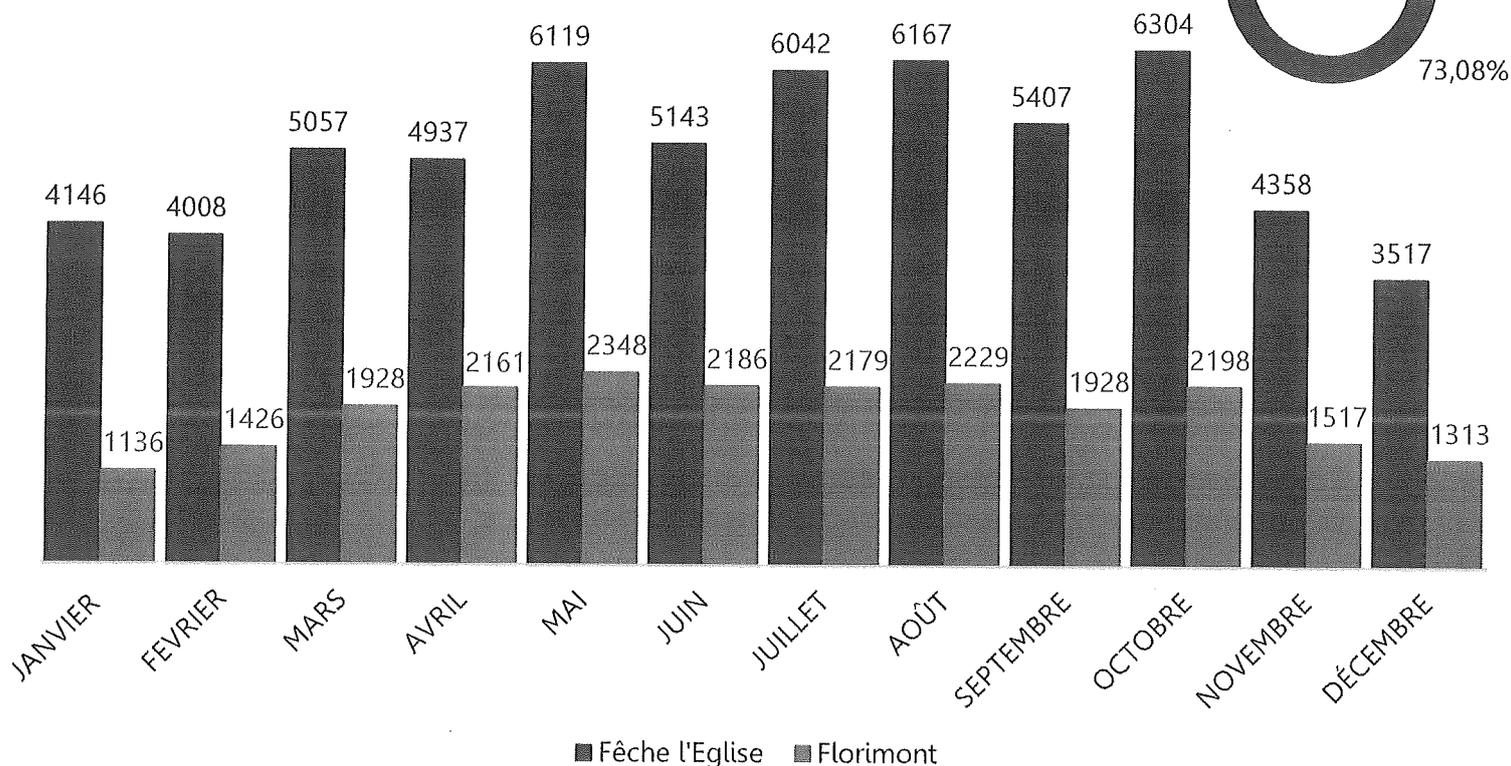


SOLUTIONS POUR UNE GESTION GLOBALE DES RESSOURCES



FREQUENTATION DES DECHETTERIES (NOMBRE DE PASSAGES)

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Publié le 06/07/2023
 ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



En 2022, **83 754 passages** ont été comptabilisés pour les deux déchetteries, soit une baisse de fréquentation de 3% par rapport à 2021. Par rapport à 2019, la fréquentation est en hausse de 12%, et concerne principalement le site de Florimont.

- 61 205 passages comptés à la déchetterie de Fêche l'Eglise.
- 22 549 passages chiffrés à la déchetterie de Florimont. La déchetterie de Florimont représente 27% du nombre total de passages.

11 859 badges ont été distribués par nos services depuis la mise en place du contrôle d'accès, en juillet 2015. 9028 badges sont actifs. 136 nouveaux badges ont été distribués en 2022. Les autres badges ont été désactivés pour différentes raisons : les usagers ont déménagé de la CCST, les badges sont cassés ou perdus, ...

3. ASPECTS FINANCIERS

A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

Compte administratif – section fonctionnement dépenses

Compte administratif – section fonctionnement recettes

B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Compte administratif – section investissement dépenses

Compte administratif – section investissement recettes

Résultat

C. DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS

Les ordures ménagères résiduelles

Les encombrants

La collecte sélective

Coût net par matériau

Evolution de la REOM

Répartition des tonnages du service OM

Détail du coût de traitement des déchets en apport volontaire – déchetteries

Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat

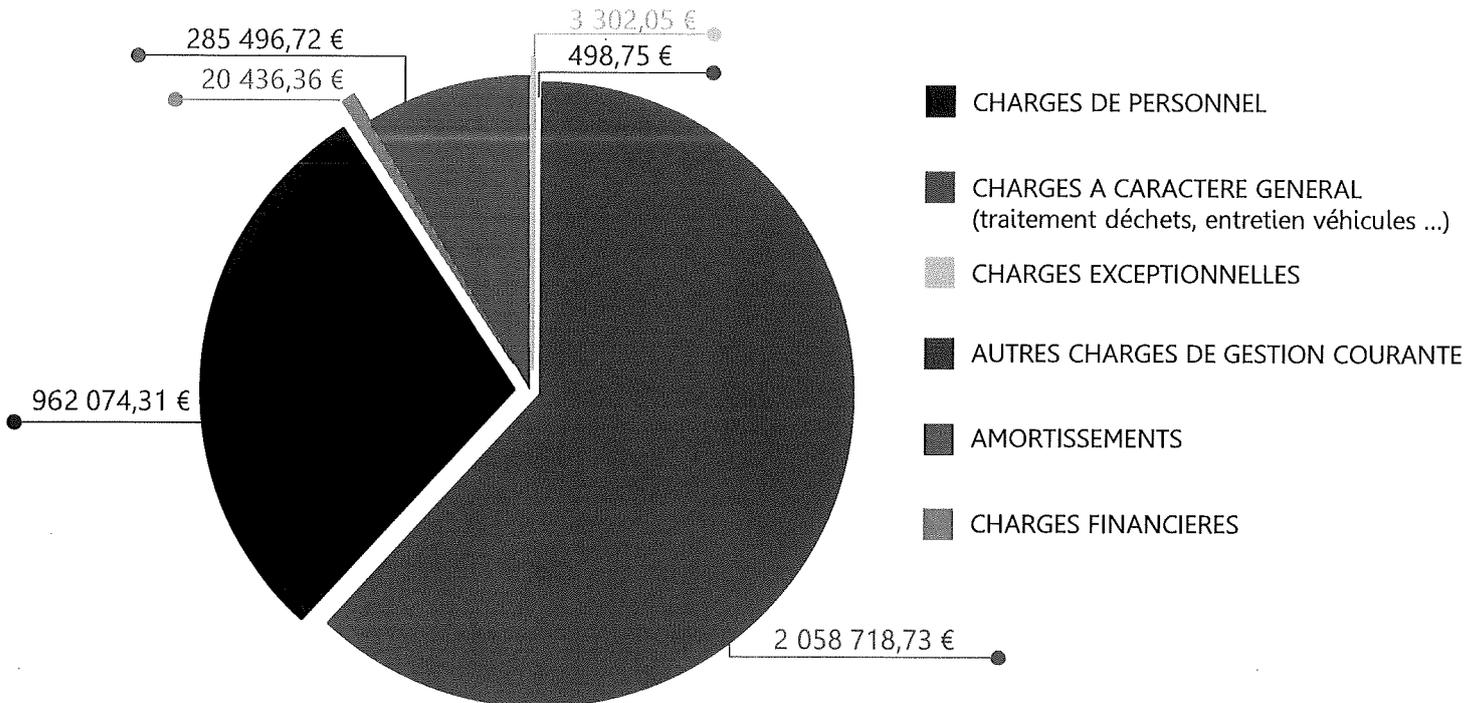
Vente des matériaux

Soutien des Eco-organismes

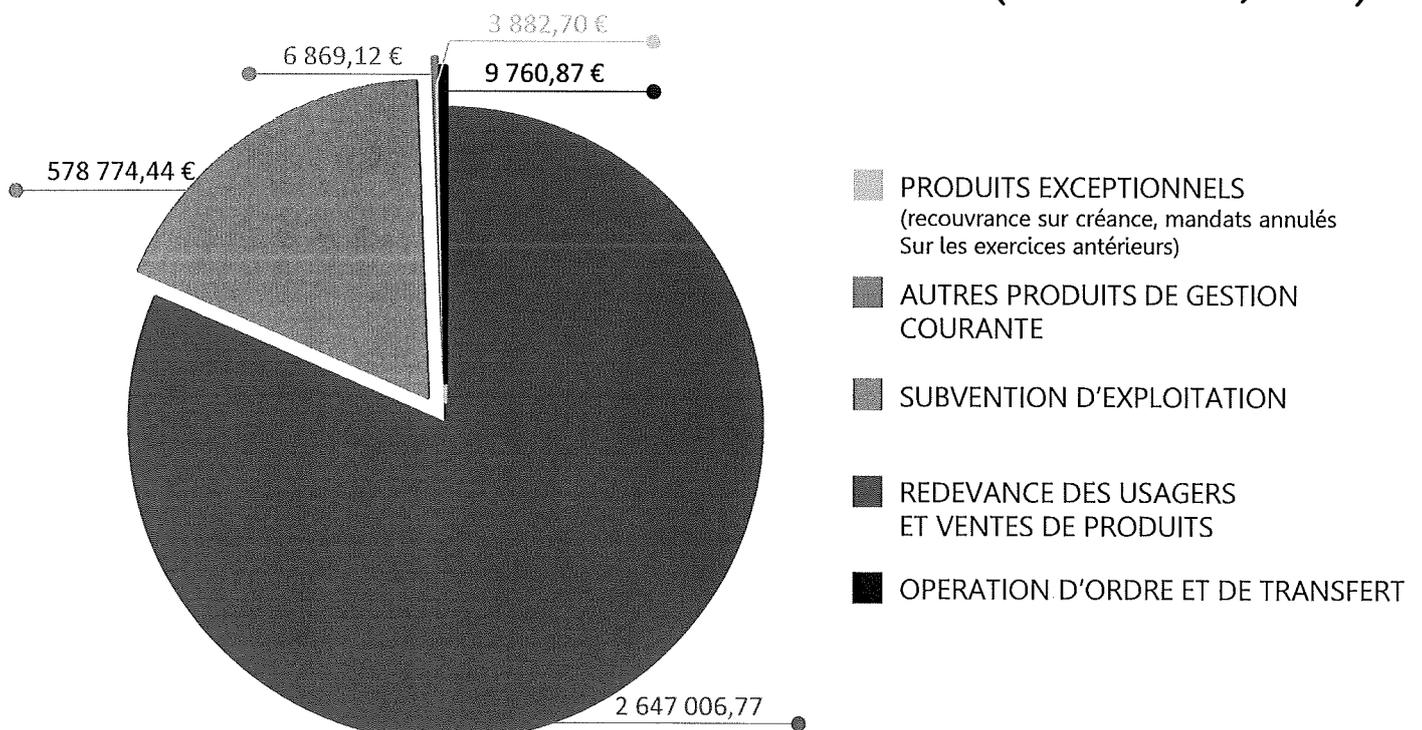
Les différents Eco-organismes

A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

COMPTE ADMINISTRATIF SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES (3 330 526,92 €)

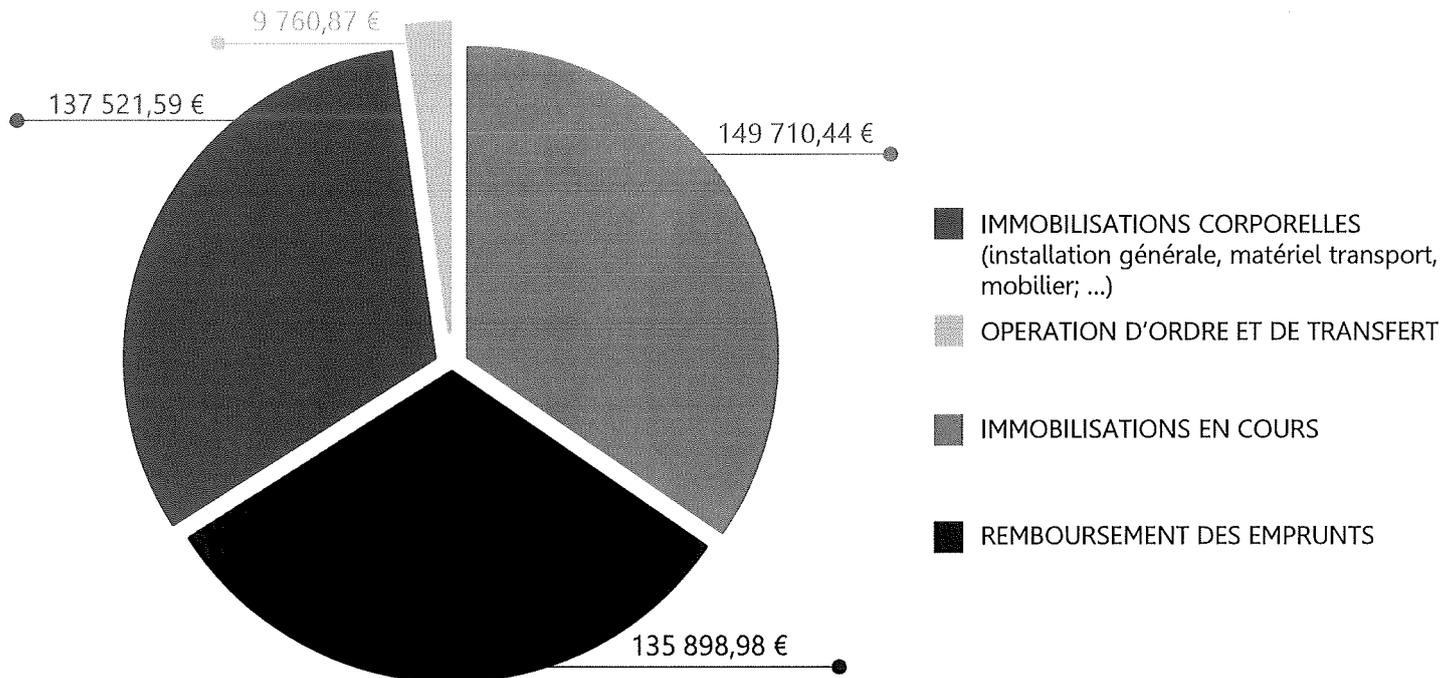


COMPTE ADMINISTRATIF SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES (3 246 293,90 €)

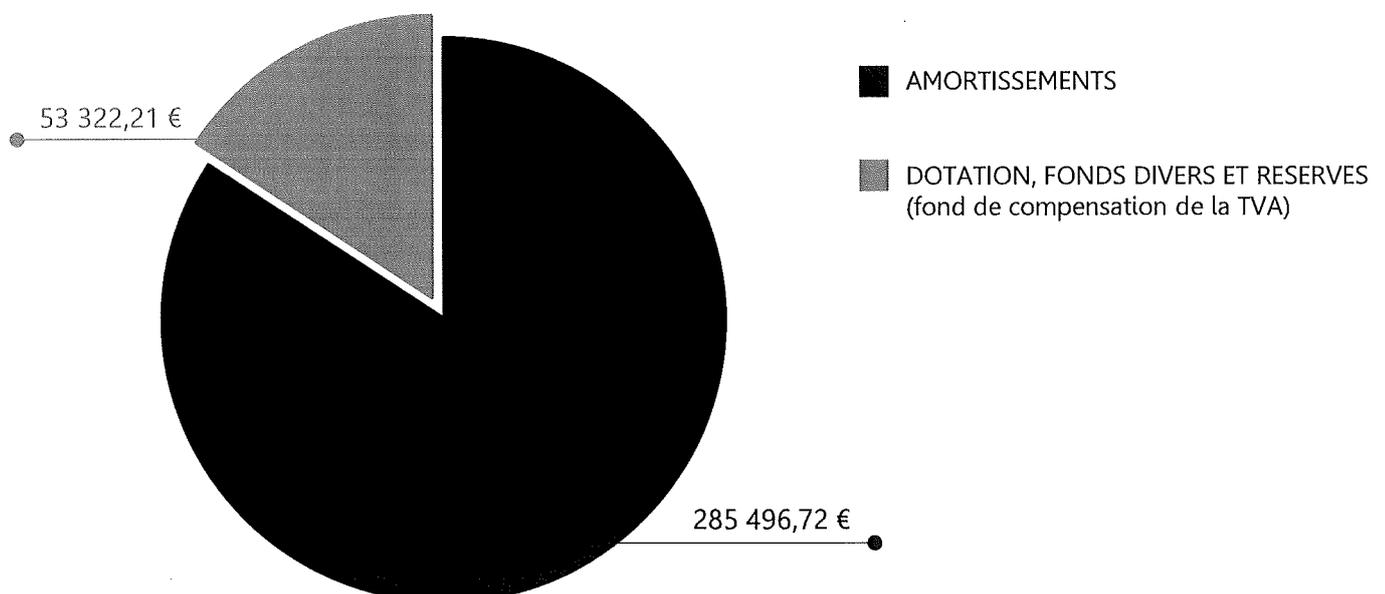


B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

COMPTE ADMINISTRATIF SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES (432 891,88 €)



COMPTE ADMINISTRATIF SECTION INVESTISSEMENT RECETTES (339 218,93 €)



RESULTAT

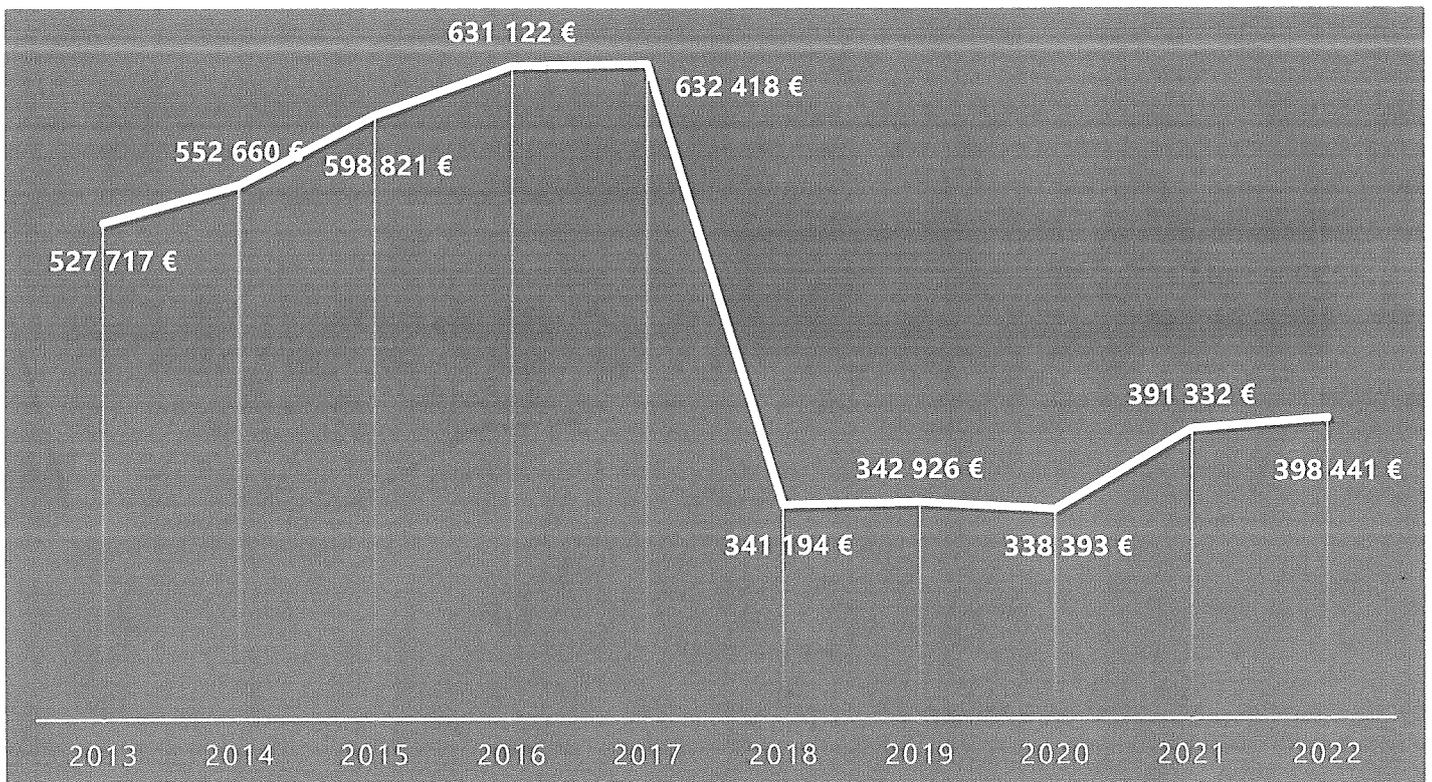
Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

	RESULTATS 2022	RESULTATS REPORTES 2021	TOUS EXERCICES CONFONDUS
FONCTIONNEMENT	-84 233,02 €	360 662,80 €	276 429,78 €
INVESTISSEMENT	-93 672,95 €	286 883,08 €	193 210,13 €
TOTAL	- 177 905,97 €	647 545,88 €	469 639,91 €

	RESTES A REALISER A INSCRIRE EN INVESTISSEMENT AU BUDGET 2023
RECETTES	0 €
DEPENSES	66 511,20 €

C. DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



	Montant part fixe annuelle	Montant annuel du traitement des Ordures Ménagères	TOTAL
2018	366 711,00 €	341 193,53 €	707 904,53 €
2019	366 711,00 €	342 926,00 €	709 637,00 €
2020	366 711,00 €	338 393,02 €	704 932,33 €
2021	366 711,00 €	391 332,01 €	758 043,01 €
2022	366 711,00 €	398 440,89 €	765 151,89 €

En 2018, le SERTRID a modifié sa tarification en deux parts : une part variable comprenant un prix à la tonne incinérée, une part fixe correspondant au remboursement d'emprunts pour les trois entités membres.

Pour la CCST, la part fixe s'élève à 366 711 € par an.

En 2022, le coût des ordures ménagères résiduelles par habitant est de 33 €.

LES ENCOMBRANTS

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

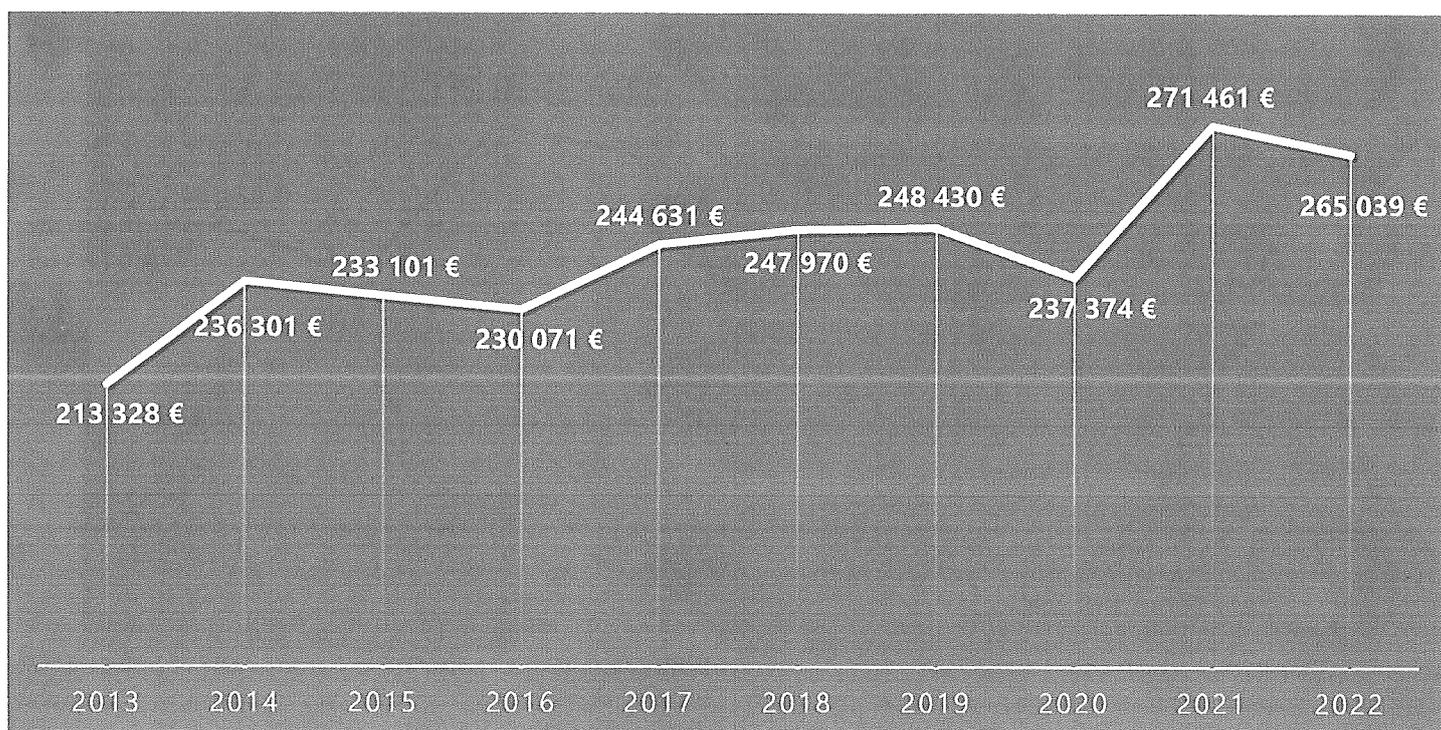


Il s'agit des déchets, souvent occasionnels, provenant de l'activité domestique des ménages (objets en plastique cassés, miroirs / porcelaine / vitrages en morceaux, déchets volumineux, ...).

En général, en raison de leur volume, ces déchets ne peuvent pas être pris en charge par la collecte quotidienne des ordures ménagères. Les encombrants sont à déposer à la déchetterie dans la benne appropriée.

LA COLLECTE SELECTIVE

MULTIMATERIAUX (BAC JAUNE) + MONOMATERIAUX (CARTONS)



L'augmentation observée en 2021 correspond d'une part à l'augmentation des tonnages et à l'augmentation du tarif du prestataire.

COÛT NET PAR FILIÈRE

Moyenne annuelle / habitant

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

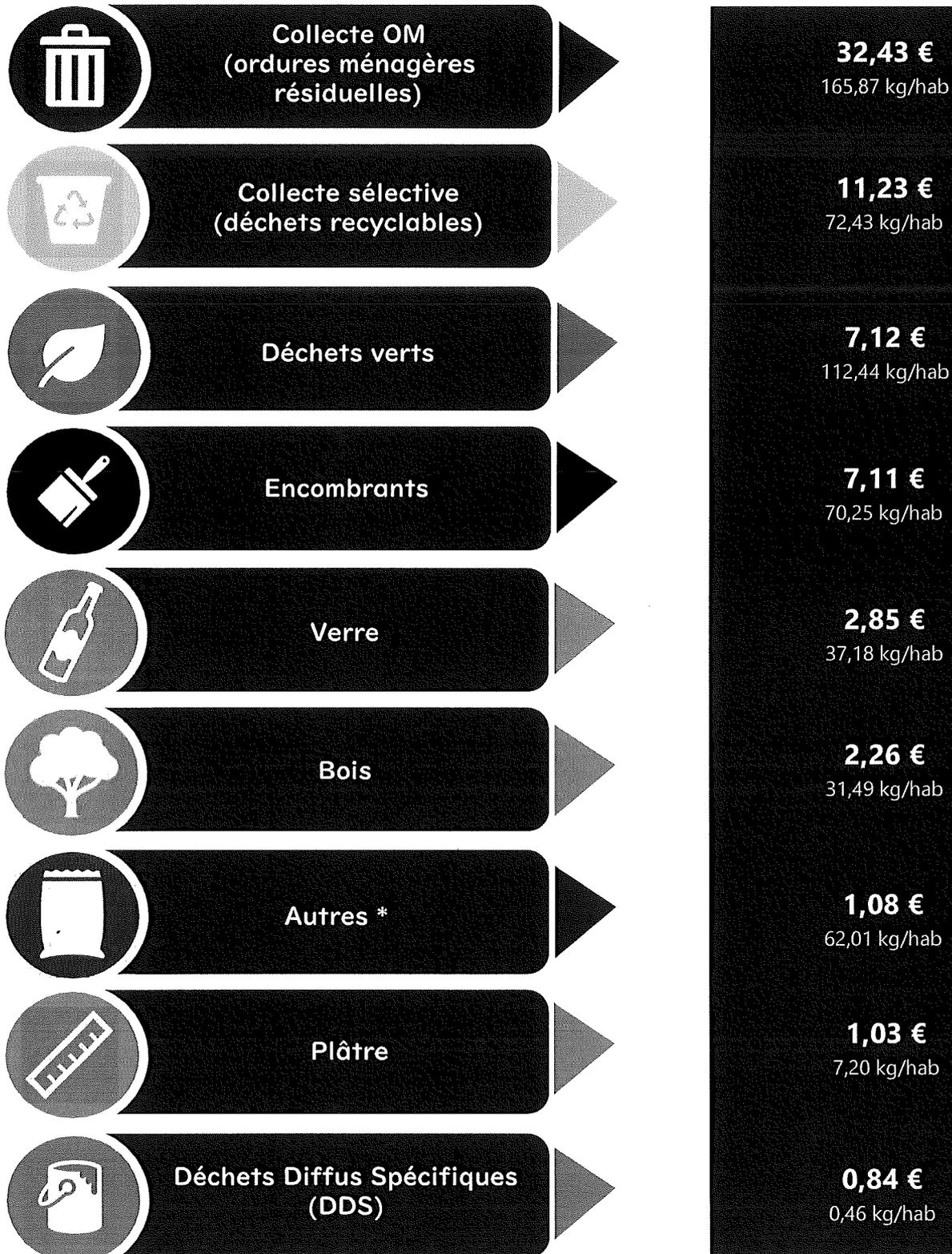
Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

Coût / habitant 2022

Kg / habitant 2022



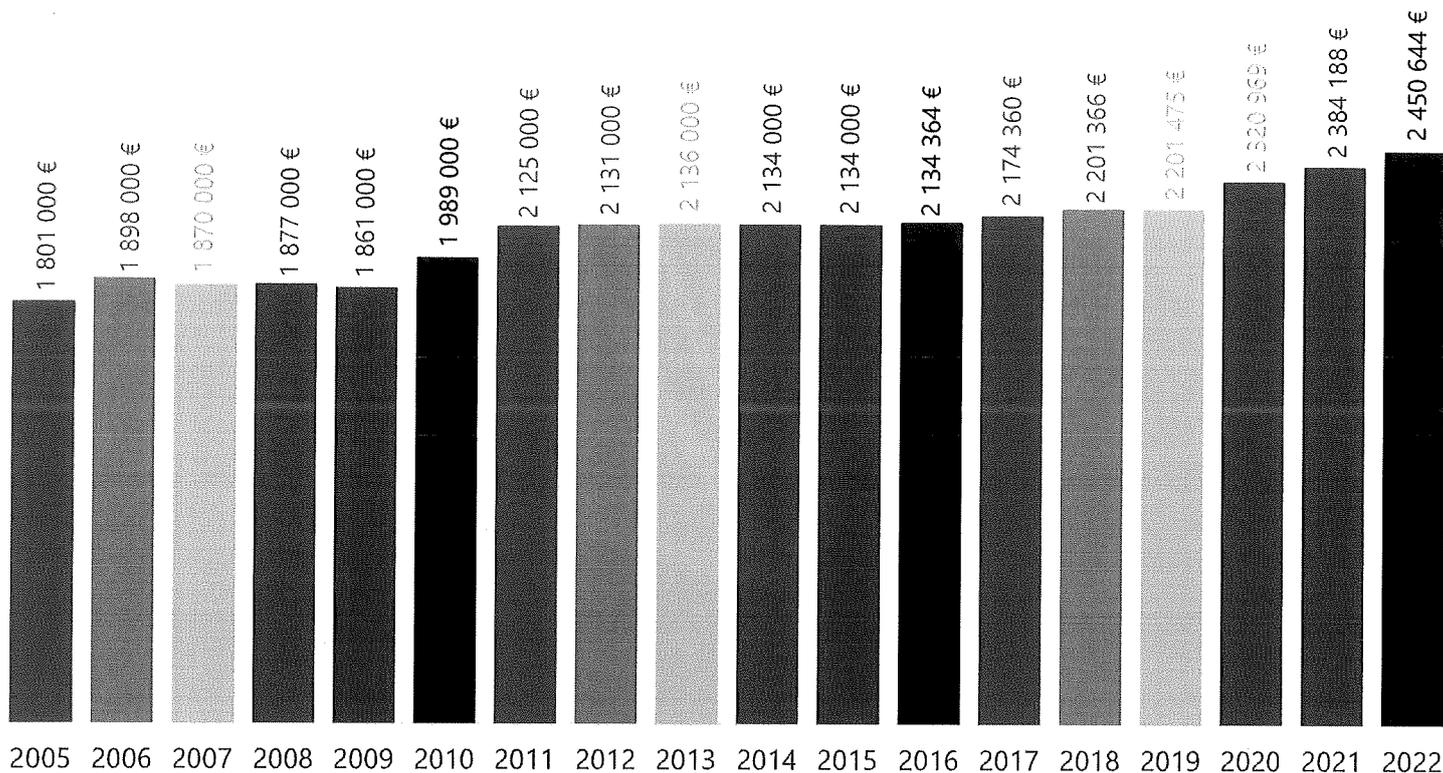
Coût net 2022 :

65,96 €

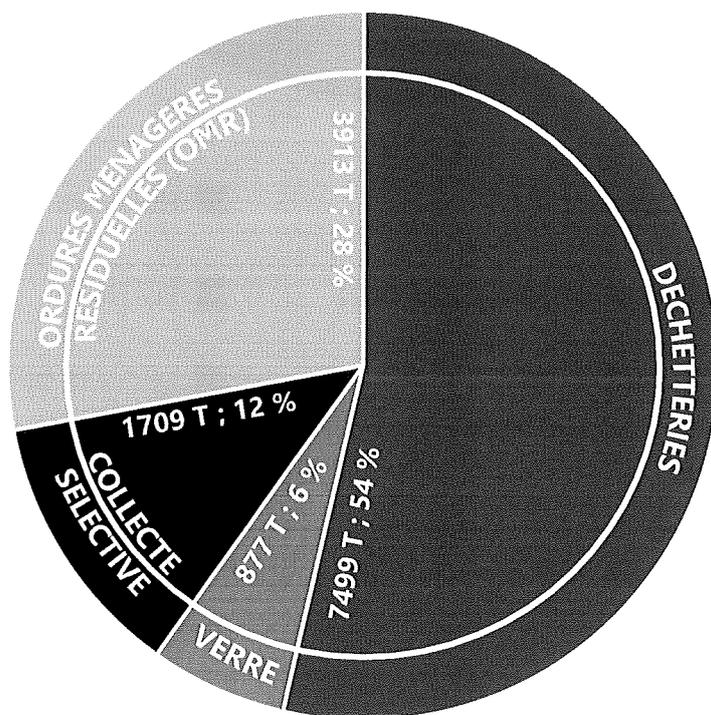
Autres * : huisseries, gravats.

EVOLUTION DE LA REDEVANCE DES O (REOM)

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Publié le
 ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

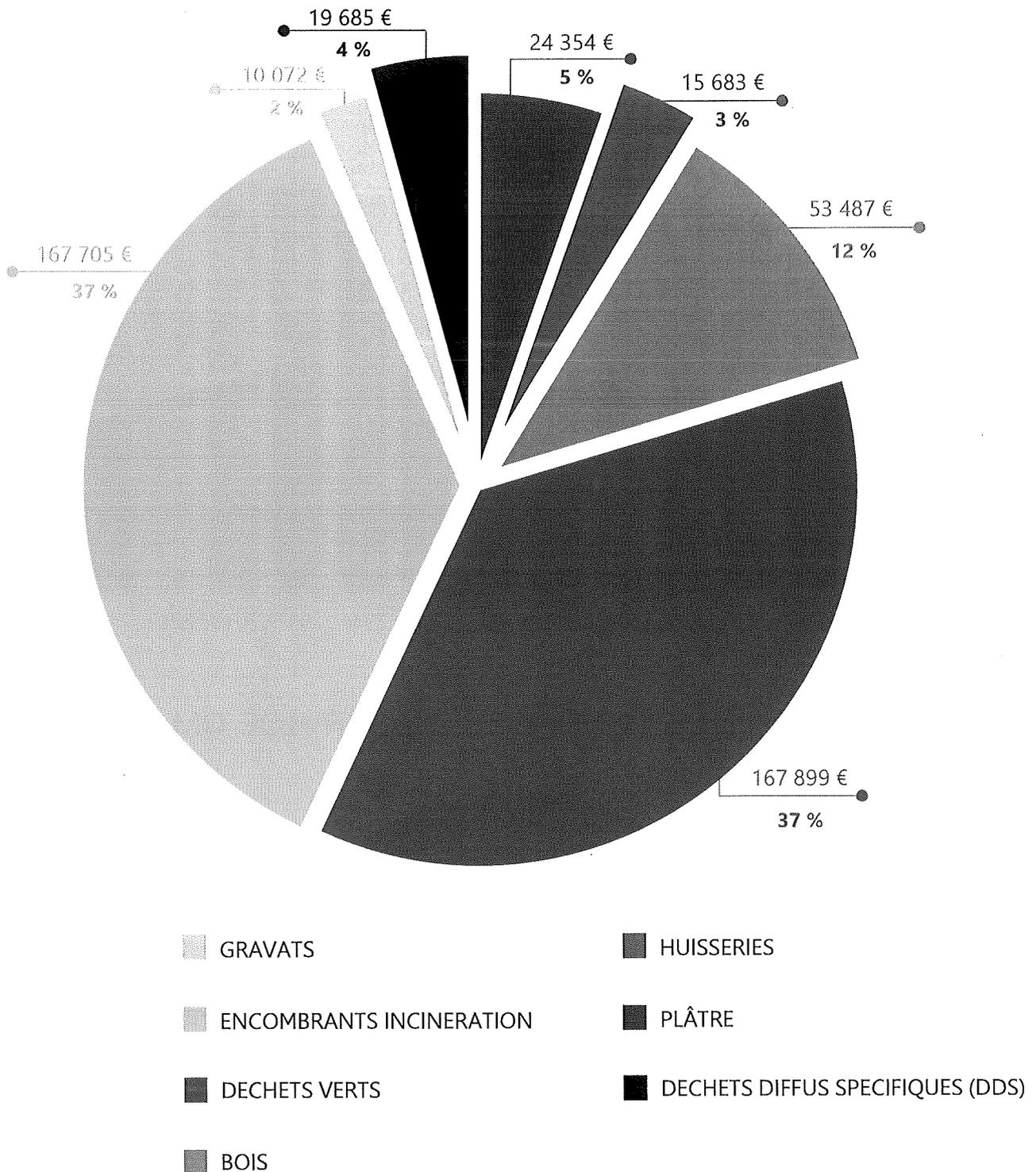


REPARTITION DES TONNAGES DU SERVICE OM



DETAIL DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE - DECHETTERIE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Publié le
 ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

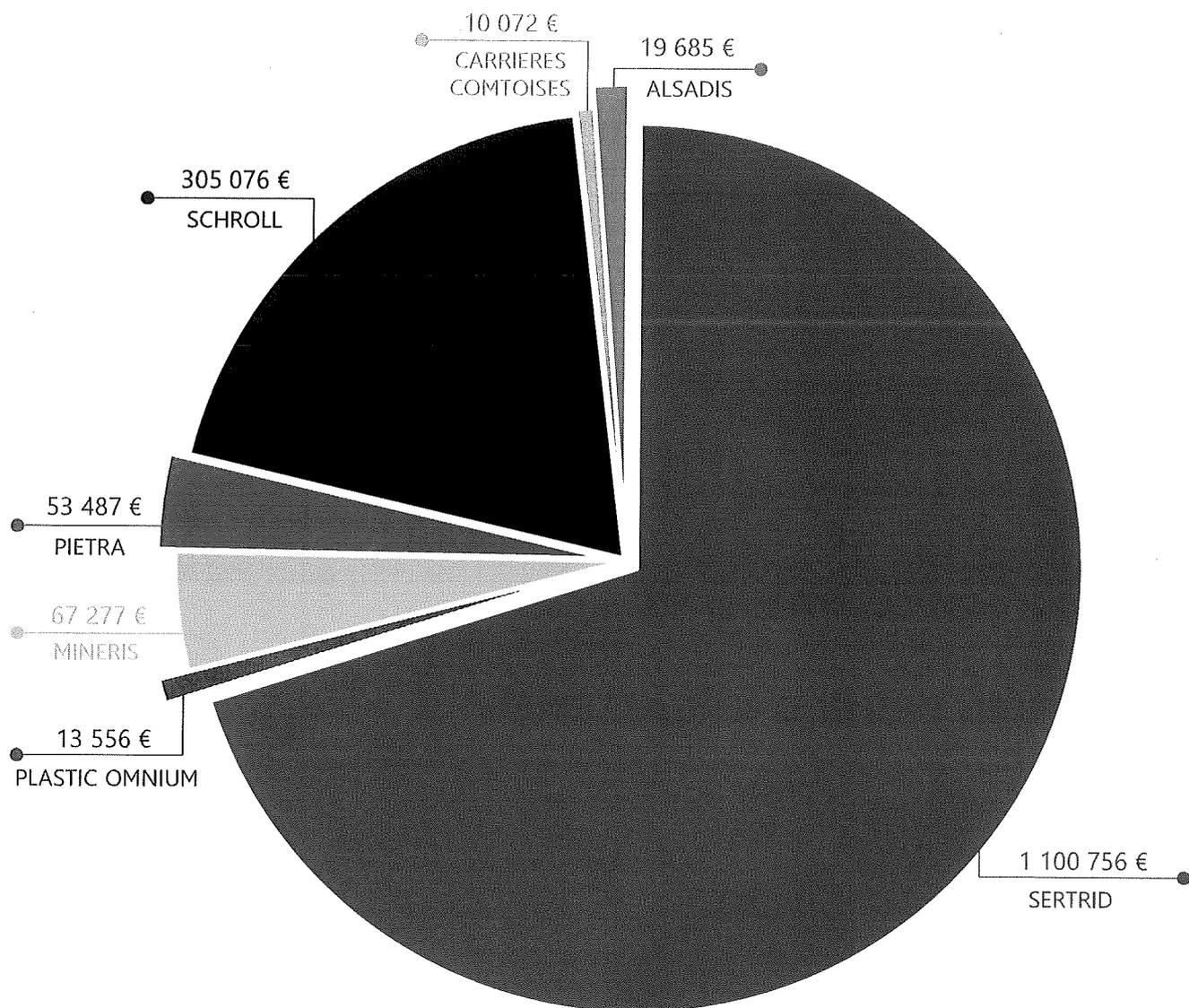


Les déchetteries ont pour vocation de recevoir des matériaux qui ne peuvent être collectés par les services de ramassage courants, à cause de leur nature (huiles), de leur taille (équipements ménagers, coupes de bois...) et de leur quantité (gravats...). Le nombre de déchets sélectionnés varie selon l'implantation et l'importance de la déchetterie. Des bennes y sont déposées afin de permettre le dépôt des déchets sélectionnés triés : les déchets verts, les gravats, le bois, les encombrants, le plâtre ...

En 2022, le montant total du coût de traitement des déchets pour ce qui concerne l'apport volontaire en déchetterie est de 458 885 €. Soit une augmentation de 35 915 € par rapport à l'année 2021.

MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS ENTREPRISES SOUS CONTRAT

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



La CCST assure en régie la collecte des ordures ménagères et celle de la collecte sélective (déchets recyclables), mais elle ne possède pas de centre de tri ni d'un centre de traitement pour trier et éliminer ses déchets.

Elle fait appel à prestataires, des entreprises privées et publiques pour gérer le transport de certains déchets et en assurer le traitement.

En 2022, le montant total des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat est de 1 569 909 €. Soit une diminution de 33 218 € par rapport à l'année 2021.

VENTE DES MATERIAUX

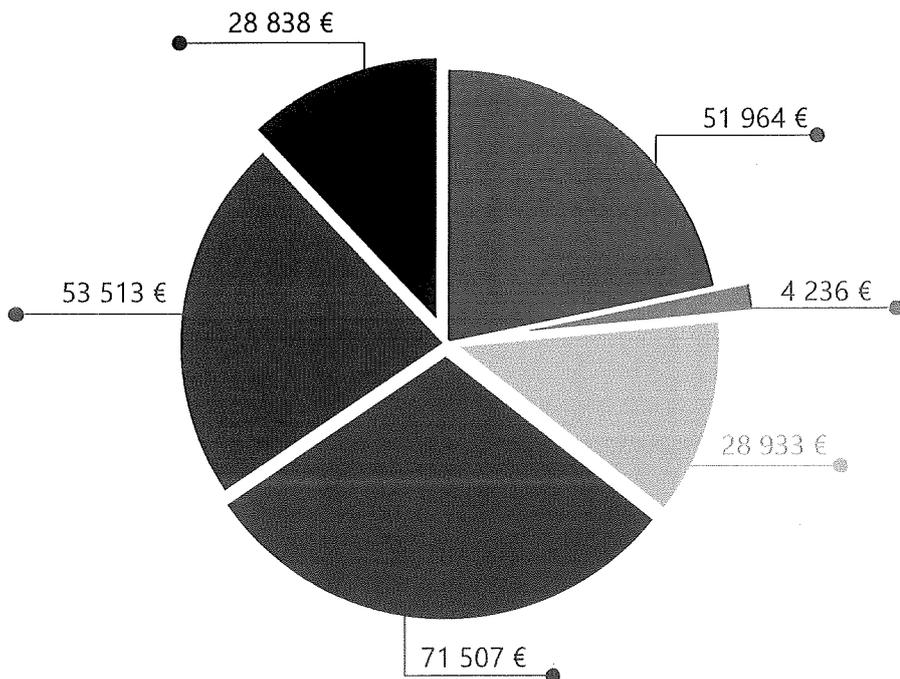
Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



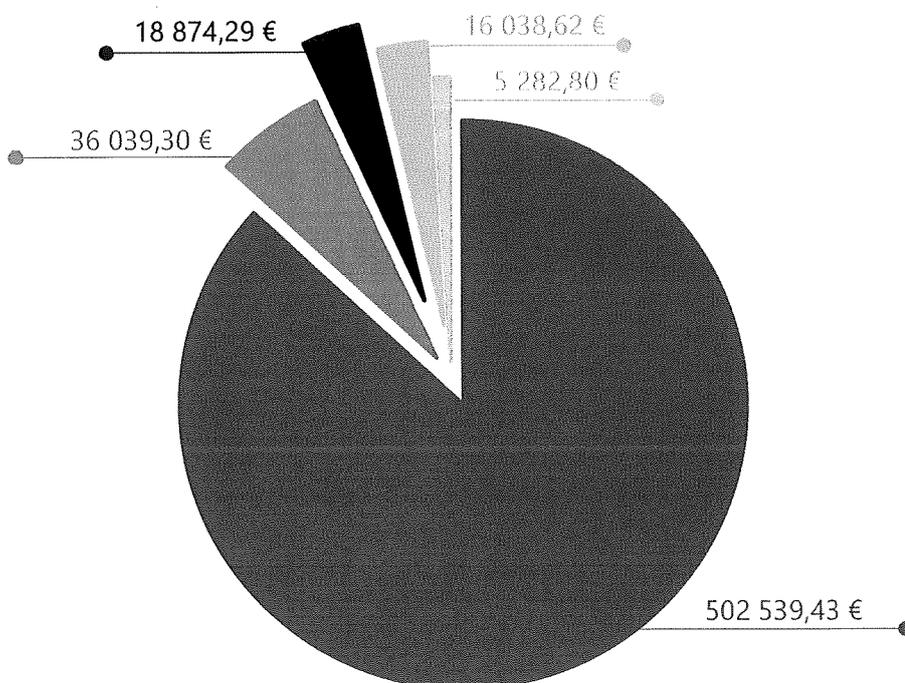
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



- FERRAILLE
- BATTERIES
- VERRE
- FLACONNAGE PLASTIQUE
- JOURNAUX / REVUES / CARTON MAGAZINES
- FERREUX ET NON FERREUX

En 2022, le montant total des ventes de matériaux est de 238 991 €. Soit une augmentation de 20 487 € par rapport à l'année 2021 et 66 976 € par rapport à 2019.

SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES



- CITEO
- CITEO PAPIER
- ECO MOBILIER
- OCADE D3E
- SUBVENTION D'EXPLOITATION

En 2022, le montant total des soutiens des éco-organismes est de 578 774 €. Soit une diminution de 1,40 %, ce qui correspond à 8 289 € de moins par rapport à l'année 2021.

LES DIFFERENTS ECO-ORGANISMES

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par l'Etat qui prennent en charge la fin de vie des produits. Ils s'occupent de nos déchets recyclables. Ils mettent en place un système de collecte de déchets, ils les trient pour ensuite les valoriser et les remettre dans le circuit de production de nouveaux objets.

Les entreprises qui commercialisent les produits issus de filières spécifiées (emballages ménagers, piles, mobiliers, DEEE, ...) adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières.

Cette participation permet de soutenir financièrement les opérations de tri des déchets menées par les collectivités territoriales dont la CCST.

ecosystem

POUR LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

organise et développe la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.

CITEO

POUR LES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

Née de la fusion d'Eco-emballages et d'Ecofolio.

CITEO a été créée par les entreprises du secteur de la grande distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.



POUR LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

EcoDDS, a été créée en 2012 par les industriels et les distributeurs qui fabriquent et vendent les produits chimiques, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur.

L'entreprise collecte, regroupe et traite les déchets chimiques, dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

L'entreprise pérennise la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), grâce à une démarche d'innovation continue visant à toujours améliorer les processus.

Aussi, elle informe, sensibilise et incite les consommateurs-utilisateurs à trier et rapporter leurs déchets qui ne doivent pas être mis à la poubelle.

écomobilier

POUR LES MOBILIERS USAGES

Créé en 2011 par les distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomobilier est l'éco-organisme, à but non lucratif et agréé par les pouvoirs publics, pour gérer la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de tous les éléments d'ameublement et de la literie.

En 2022, Eco-mobilier reçoit les agréments de l'Etat pour étendre son activité à tout l'univers de la maison et devient Ecomaison. L'entreprise offre une seconde vie, par le réemploi et le recyclage, à tous les matériaux et objets de la maison, des fondations aux finitions : produits et matériaux de construction du bâtiment, meubles et literie, articles de bricolage et de jardin et jouets.

4. LES ACTIONS

A. NOS MISSIONS

B. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

C. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

Interventions en milieu scolaire
Représentation lors d'évènements

D. VALORISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE

A. NOS MISSIONS

COLLECTER ORGANISER, GERER

La Communauté de communes du Sud Territoire assure la collecte de tous les déchets produits par les 23 590 habitants de ses 27 communes.

La gestion des déchets ménagers représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants ainsi que pour la collectivité.

La CCST assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchetterie. La collectivité gère de nombreux marchés pour assurer la valorisation des déchets et poursuit le développement de nouvelles filières si nécessaire.



TRAITER VALORISER

Les collectes traditionnelles d'ordures ménagères de la collectivité sont déposées à l'usine d'incinération de Bourgne.

Le traitement, par incinération, des ordures ménagères est assuré par le SERTRID sur le site de Bourgne.

La chaleur produite par la combustion des déchets permet la production de vapeur d'eau dans une chaudière. Cette vapeur d'eau est ensuite envoyée sur les étages d'une turbine à vapeur qui entraîne un alternateur. Celui-ci assure le fonctionnement en électricité de l'usine. Le reste de l'électricité produite est revendue à EDF.

SENSIBILISER, INFORMER PRESERVER

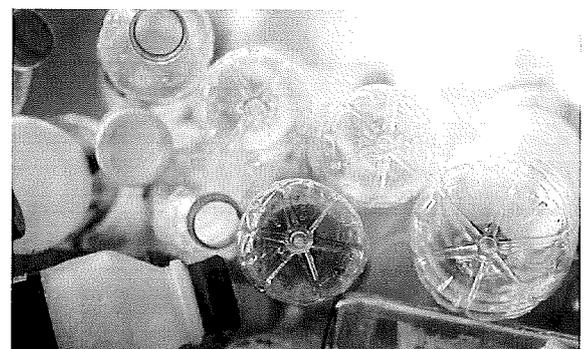
La communication par l'information et la sensibilisation des usagers est importante et déterminante pour la réussite et la compréhension des actions que la CCST réalise, également pour la validation des objectifs fixés.

Les usagers disposent d'outils et de supports afin de gérer au mieux la gestion quotidienne de leurs déchets.

ANTICIPER DEVELOPPER

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

La CCST développe continuellement ses missions afin de valider les objectifs de réduction et de valorisation des déchets mis en place au niveau national.

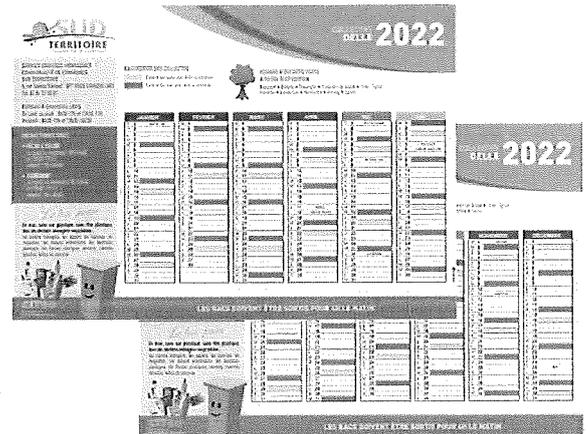
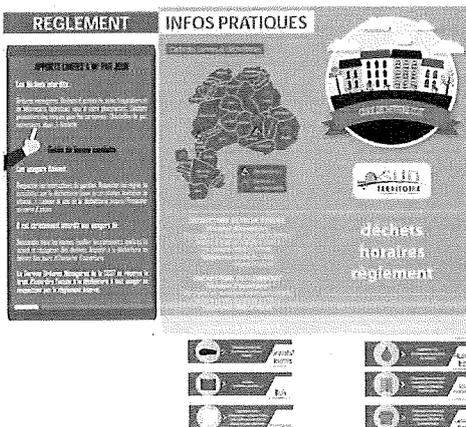
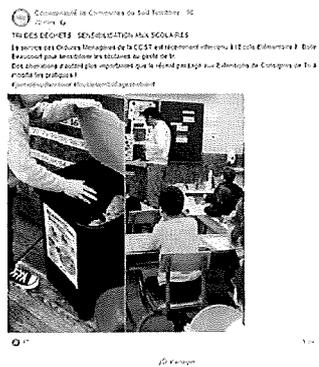


B. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

La communication de la Communauté de communes a pour objectif d'informer les usagers sur les actions mises en place, de **favoriser l'échange ainsi que le partage de renseignements et de consignes.**

Les différents moyens de communication du service sont :

- Le site internet de la collectivité : www.cc-sud-territoire.fr
- La page Facebook de la collectivité
- Le magazine d'information l'Echo du Sud Territoire
- Les calendriers de collecte
- Les sacs de pré collecte pour les emballages à recycler
- Le dépliant infos pratiques sur les déchetteries
- Les autocollants stop pub



C. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

Afin d'améliorer au quotidien le geste de tri, la Communauté de communes du Sud Territoire, sensibilise et informe les habitants sur les différents moyens de trier, existants sur notre territoire.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation. Gratuit, l'accompagnement proposé porte sur des thèmes variés, ancrés dans l'actualité : tri et recyclage des déchets, réemploi d'objets ou textiles.

L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à l'importance du tri sélectif, qu'ils puissent ainsi prendre conscience de l'importance de la préservation de nos ressources et de notre environnement. En maîtrisant les gestes de tri, les jeunes adoptent une attitude éco citoyenne et la relayent auprès de leurs parents.

L'ambassadeur du tri de la Communauté de communes effectue des animations en milieu scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle au collège. Les interventions s'inscrivent dans une démarche de partenariat et non de prestation, à l'aide de jeux pédagogiques ainsi que des supports d'informations adaptés. L'objectif est de faire découvrir aux élèves des notions sur plusieurs thématiques liées aux déchets et de s'engager dans une démarche écocitoyenne. L'école est le relais idéal pour que les enfants deviennent les acteurs et trieurs de demain !

Les animations ont lieu au sein de l'établissement scolaire, durant les heures de classe, généralement sur une demi-journée. La présence de l'enseignant est indispensable tout au long de l'intervention et il sera sollicité dans le cas d'une animation où les ateliers se font en groupes.

Des visites au centre de tri SCHROLL à Pfastatt sont quelques fois organisées, selon la disponibilité du centre et des équipes. Depuis l'épidémie de COVID, il n'y a pas eu de visites organisées du centre pour les écoles.

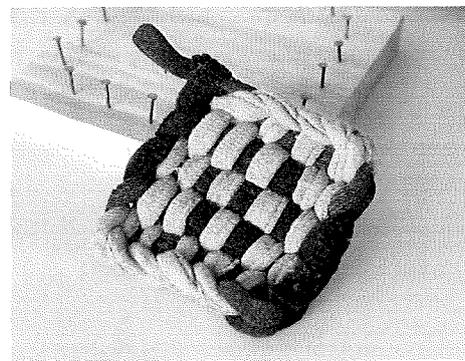


17 février 2022 :

Animation autour du tri sélectif pour le club féminin de handball de Grand

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

Pour commencer, l'ambassadeur du tri a effectué un rappel des consignes de tri sur le territoire de la CCST. Puis, l'atelier du jour consistait à mettre en valeur le réemploi de matière. Les chaussettes utilisées pour réaliser des tawashi, des éponges, proviennent de l'activité de ressourcerie situé sur le site de la déchetterie.



17 mai 2022 :

Animation autour du tri sélectif pour l'école primaire des Marronniers à Delle, auprès des CP.

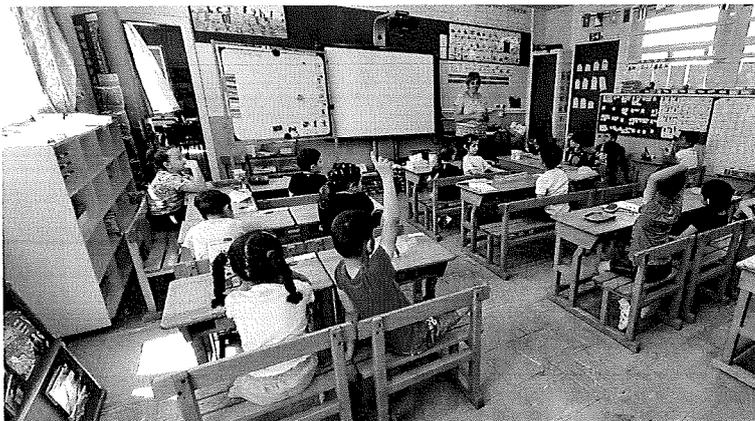
Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution. Cela ne doit pas être une option, mais un réflexe. Cette animation permet aux enfants de reconnaître les différentes poubelles et leur code couleur, de comprendre l'utilité du tri et d'intégrer les consignes de tri de notre territoire. Chaque animation est adaptée à l'âge de l'enfant.

Lors de cette journée, divers ateliers ont été réalisés sur le thème du tri sélectif.

Le premier atelier consistait à trier les déchets selon leur matière et à les jeter dans la poubelle adéquate, en respectant les consignes de tri de la collectivité.

Le deuxième atelier consistait à deviner quel est le devenir des déchets jetés dans le bac à couvercle jaune, ainsi que la quantité demandée pour fabriquer de nouveaux objets.

Les enfants ont aussi joué au jeu des matières.





Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



REPRESENTATION LORS D'ÉVÉNEMENTS

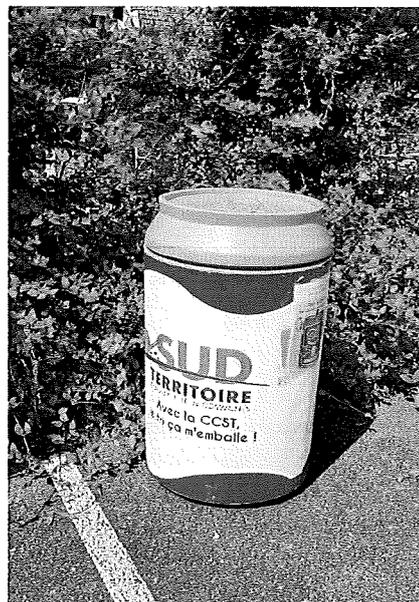
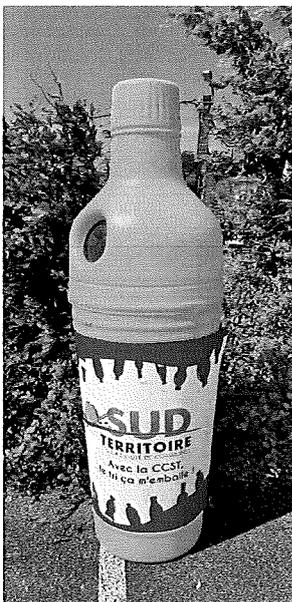
Pour que tri ne rime plus avec contraintes, la CCST a acheté une gamme de conteneurs pour le tri des déchets recyclables, à la fois ludiques et incitatifs. Un nouvel outil pour améliorer la mobilisation du public.

La question des déchets lors des événements est traitée depuis une dizaine d'années dans une double optique, Comment maintenir le site propre ? Comment valoriser au mieux les déchets produits ? La CCST propose des accompagnements sur les événements allant dans ce sens. La majorité des événements ne pratiquent pas le tri des déchets. Ceux qui le pratiquent tentent de le faire soit en autonomie ou avec l'accompagnement d'associations. Ces associations permettent d'atteindre une excellente qualité de tri car elles associent au matériel une véritable ingénierie en amont et une animation lors de l'événement.

L'une des clés d'un dispositif de tri réussi est l'équipement de tri lui-même. Et en la matière, il n'existe pas une solution miracle, mais de multiples dispositifs en fonction du lieu, du type d'emballages, de publics, ... Pour chaque événement existe une solution de tri ! L'essentiel étant de pouvoir être accessible, pratique, et compréhensible par le public.

- 16 juillet 2022 : Festival Musique plein Sud - Chavanatte

- Du 21 au 23 juillet 2022 : Spectacle son et lumière - Brebotte



D. VALORISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE

La Communauté de communes du Sud Territoire souhaite redynamiser le tri et le recyclage du verre sur son territoire. Au fil des années, le tonnage de verre collecté au sein de la CCST s'essouffle. En 2021, chaque habitant de la Communauté de communes a permis de recycler 38 kg d'emballages en verre (bouteilles, bocaux, ...) et 37,19 kg en 2022, le reste du verre finit en général à la poubelle, alors que celui-ci peut se recycler à l'infini. 122 conteneurs à verre sont répartis sur les 27 communes composant le territoire de la CCST.

Recycler le verre réduit d'abord les impacts environnementaux, mais permet aussi la sauvegarde des ressources fossiles et naturelles par l'amélioration et le renforcement du recyclage des déchets. Ces enjeux comptent parmi les préoccupations de la CCST. Chacun doit prendre conscience que derrière un geste simple de tri, il y a des conséquences directes mesurables pour notre territoire.

Afin de stimuler et relancer les performances du tri et de la collecte du verre, mais aussi revaloriser et améliorer l'intégration des conteneurs sur le territoire, la CCST a décidé de réaliser un appel à projet qui a pour objectif de retenir neuf projets artistiques pour embellir neuf points de collecte différents qui sont répartis sur les trois grandes communes du Sud Territoire : Beaucourt, Delle et Grandvillars. Cette opération consiste à customiser et décorer neuf conteneurs à verre pour véhiculer une nouvelle image du tri, motivante, attractive et plus jeune.

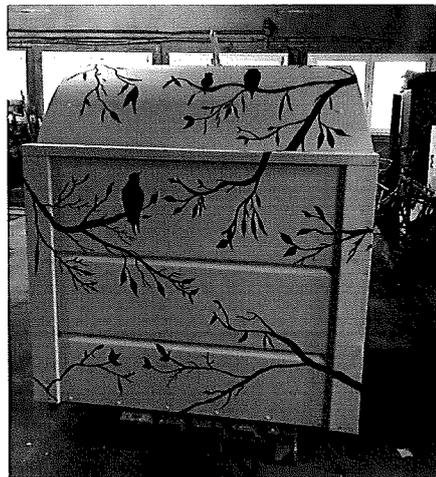
La revalorisation des conteneurs a débuté en 2021 avec la revalorisation de conteneurs installés sur les communes de Grandvillars et Beaucourt. Cette année, deux conteneurs de la ville de Delle et cinq autres installés sur la commune de Joncherey ont été embellis.

Ce projet est réalisé en partenariat avec l'organisme CITEO.

En débanalisant le conteneur et en rajeunissant son image, il devient ludique et visible. Cette action invite les citoyens à regarder autrement les points d'apport volontaire : un élément de mobilier urbain attractif et utile à tous. Le but est d'attirer l'attention des usagers, qui passent tous les jours devant les conteneurs sans plus les remarquer.

DELLE (avril 2022) :

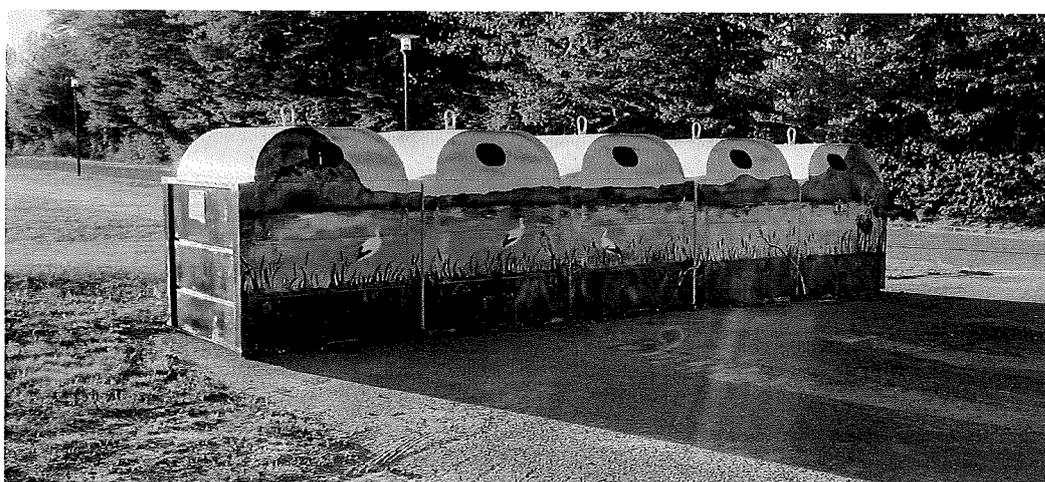
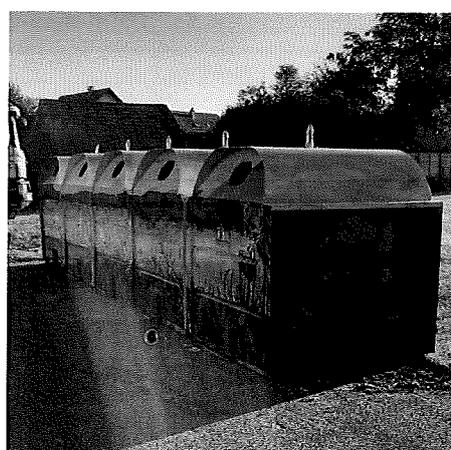
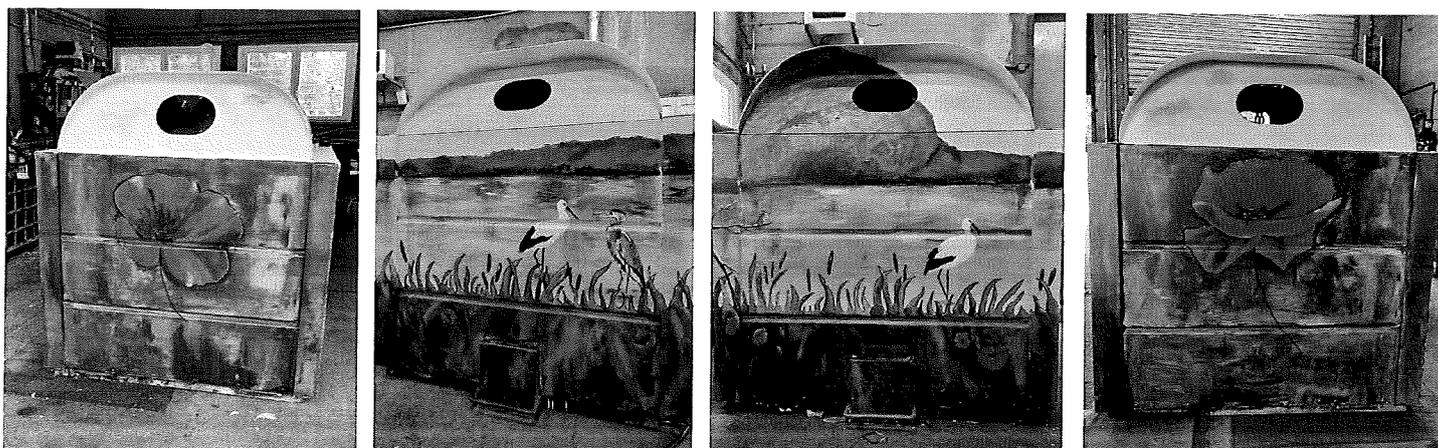
Les 2 conteneurs sont situés sur le parking du centre commercial (Promenade Aurélie Lopez).



JONCHEREY (août 2022) :

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE

Les cinq conteneurs sont situés sur la place en face de la poste (Chemin des Ecotters).



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20230629-2023_04_27-DE



Communauté de communes du Sud Territoire
8 Place Raymond Forni – Bp 106 – 90101 DELLE CEDEX
03 84 56 26 07